



**CONSTRUCTION DE L'ACTION PUBLIQUE
ENVIRONNEMENTALE : LE CAS DE LA MISE EN GESTION
DES POPULATIONS DE LOUPS EN FRANCE**

**CONSTRUCTING ENVIRONMENTAL PUBLIC ACTION:
INVENTING THE "POLITICS OF WOLF" IN FRANCE**

Programme DIVA2
Rapport de fin de contrat

CEMAGREF - UR DTGR
Domaine Universitaire, 2 rue de la
papeterie - B.P.76
38402 St Martin d'Hères Cedex

Antoine Doré
antoine.dore@cemagref.fr
&
Isabelle Mauz
isabelle.mauz@cemagref.fr

Tel (+33) 04.76.76.27.39

Date : Mars 2011

N° de contrat : 0000928
Date du contrat : 08/10/2007

TABLE DES MATIERES

Synthèse « huit pages »	3
Résumés	12
Rapport scientifique	15
Bibliographie	39
Annexe : Publications.....	42

SYNTHESE « HUIT PAGES »

**CONSTRUCTION DE L'ACTION PUBLIQUE
ENVIRONNEMENTALE : LE CAS DE LA MISE EN GESTION DES
POPULATIONS DE LOUPS**

**PROGRAMME DIVA2
« ACTION PUBLIQUE, AGRICULTURE & BIODIVERSITE »**

Antoine Doré & Isabelle Mauz

Introduction

À partir du cas des loups, ce projet entendait contribuer à éclairer la façon dont s'élaborent, aujourd'hui, des « politiques de la nature ». La notion de politiques de la nature est née du constat que la séparation de la nature et de la société a généré une succession de crises environnementales de plus en plus graves depuis la moitié du vingtième siècle. L'idée s'est progressivement renforcée qu'affronter ces crises implique de considérer que la nature et ses composantes ne sont pas extérieures à la Cité (au sens politique) mais en font partie intégrante. Le retour des loups en France au début des années 1990 constitue une bonne occasion d'étudier les politiques de la nature : il a en effet suscité de vives controverses et des conflits parfois violents et a concerné un grand nombre d'acteurs, de l'échelon local au plus haut niveau de l'État, exerçant en quelque sorte un effet de loupe sur les politiques qu'il s'agit d'étudier.

Le projet comportait plus précisément deux objectifs. Il s'agissait d'une part de retracer la carrière politique des loups. Par rapport à des recherches qui se sont intéressées aux représentations sociales du loup ou aux stratégies déployées par les acteurs impliqués dans les systèmes de gestion des prédateurs pour faciliter ou au contraire entraver l'objectif de protection, nous avons pour notre part cherché à mettre en évidence les actions concrètes menées par des acteurs diversifiés aux prises avec les loups pour tenter de les faire entrer, ou pas, dans la Cité. Nous avons considéré que la carrière politique des loups résulte de la combinaison de plusieurs trajectoires, qui se déroulent sur des plans différents. Les loups sont avant tout des êtres vivants qui ont une trajectoire biologique. Mais ils ont aussi une trajectoire scientifique, juridique, médiatique, administrative. Ces trajectoires s'entremêlent et s'influencent mutuellement, bien qu'elles se déroulent sur des plans différents. La politique des loups résulte alors de la combinaison de ces différentes trajectoires, à un moment donné. De ce fait, elle ne concerne pas les seuls acteurs de la décision publique mais l'ensemble de ceux qui font avancer (ou pas) la science des loups, leur droit, leurs publics, les instruments de leur maîtrise pratique, etc. Loin d'être spontanée, le déroulement des trajectoires est mu par un travail : travail des loups pour composer des meutes, se nourrir, migrer pour trouver de nouveaux territoires ; travail des chercheurs pour produire des connaissances nouvelles ; travail des juristes pour harmoniser le droit européen et le droit français ; travail des services administratifs pour traiter les constats d'attaque et indemniser les éleveurs, etc. C'est d'abord ce travail des acteurs que nous avons cherché à mettre en évidence au travers de la description des différentes trajectoires des loups et des tentatives menées pour les articuler et les aligner.

Il s'agissait d'autre part de réfléchir aux problèmes spécifiques que pose à des chercheurs en sciences sociales une étude de la construction des politiques de la nature. En quoi l'idée selon laquelle des êtres non humains, en l'occurrence des loups, peuvent être des acteurs ou du moins des partenaires du processus d'expérimentation et de solidification des politiques modifie-t-elle la manière de conduire la recherche ? Nous pensions qu'une façon de mieux y parvenir consistait à impliquer nos interlocuteurs dans la construction de la connaissance sociologique, au-delà de la phase d'enquête qui clôt généralement l'horizon de l'échange entre enquêteurs et enquêtés. Nous souhaitons donc explorer cette possibilité, qui l'a rarement été en sciences sociales.

Éléments de méthode

La recherche que nous avons conduite repose sur plusieurs types de matériau complémentaires (cf. Tab. 1). Une trentaine d'entretiens semi-directifs ont été effectués, auxquels s'ajoutent ceux effectués par l'équipe depuis la fin des années 1990, qui éclairent d'autres épisodes de la carrière politique des loups. L'ensemble des entretiens, transcrits et

analysés à l'aide du logiciel MaxQDA, a permis de recueillir des éléments sur les processus de mise en politique des loups.

Un important corpus d'archives documentaires a en outre été constitué. Il regroupe notamment des textes administratifs, des archives parlementaires, des articles scientifiques et techniques et des articles de presse. Leur analyse a été précieuse pour reconstituer, sur le temps long, les différentes trajectoires des loups et leurs modalités d'articulation.

Tab. 1 : Inventaire des matériaux recueillis et analysés

	Matériaux	Commentaire
Base documentaire	Un peu plus de 4300 fichiers (revue de presse ; archives parlementaires ; JORF ; notes et rapports scientifiques et techniques ; blogs lycophiles et lycophobes ; etc.)	Cette base documentaire constitue un matériau prédominant de notre recherche sur la mise en politique des loups dont elle permet de faire l' « archéologie ».
Entretiens	31 entretiens semi-directifs auprès d'acteurs diversifiés (naturalistes, éleveurs, bergers, techniciens, scientifiques, fonctionnaires, etc.)	Ce projet de recherche bénéficie d'un certain nombre d'acquis de l'équipe, notamment de 62 entretiens semi-directifs conduits lors d'enquêtes menées précédemment ou en parallèle.
Observations	2 comités départementaux loups (Isère et Savoie) 2 séances de formation du « réseau grands prédateurs » 4 conférences-débats à propos de « l'Histoire du méchant loup » (Moriceau, 2007)	Ces observations ont notamment permis de recueillir des éléments sur les « prises » matérielles utilisées par les acteurs pour fonder leurs jugements et leurs décisions.

Concernant le deuxième objectif de notre projet (L'implication des enquêtés au-delà de la seule phase d'enquête favorise-t-elle la prise en compte des non-humains par la recherche sociologique ?), nous avons d'abord mené un travail bibliographique, de manière à recenser les recommandations formulées par les sociologues en matière d'interactions avec les enquêtés après la phase d'entretiens ainsi que les expériences menées dans ce sens. Nous avons par ailleurs conduit nos propres expériences, dans le cadre de ce projet et de recherches réalisées en parallèle.

Le premier objectif nous ayant occupés davantage que le second, une place plus importante sera consacrée aux résultats le concernant.

A. Des loups dans la Cité : éléments d'une carrière politique

Les loups ne colonisent pas seulement des milieux naturels. Ils colonisent aussi le monde de la science, celui du droit, des médias, de l'État, nouant avec les acteurs qu'ils y rencontrent des relations qui transforment leurs histoires respectives. Nous avons retracé les trajectoires que les loups ont suivies dans plusieurs de ces mondes, avant de nous intéresser à la façon dont ces trajectoires ont été plus ou moins étroitement articulées, au fil du temps, pour composer des politiques. Dans l'espace imparti, il était impossible de retracer toute la carrière politique des loups : nous avons privilégié certaines trajectoires (scientifique, juridique, médiatique, administrative) et certains moments de ces trajectoires. Ce sont donc seulement

des éléments de la carrière politique qui ont été mis en lumière (Pour une présentation synthétique de la carrière politique des loups, voir le tableau 2 annexé).

I. Des loups en quête de territoires

Étudier la trajectoire des loups et des populations qu'ils forment, en tant qu'êtres vivants, est affaire de biologistes. Cette trajectoire importe pourtant aussi au sociologue qui étudie les politiques de la nature : ce que font les loups et ce qui leur arrive participent pleinement de leur carrière politique. Leurs manières de se déplacer et de partir en quête de nouveaux territoires, de se nourrir, de se reproduire, de communiquer entre eux ont profondément influencé leurs autres trajectoires. Les loups ont une façon à eux de concerner les scientifiques, les juristes, les services administratifs, les médias et de constituer des publics. Nous ne pouvons étudier nous-mêmes la trajectoire biologique des loups mais nous avons tenté de la rendre présente, en montrant comment des événements comme l'arrivée des loups dans un massif, la découverte d'un cadavre, une attaque sur un troupeau ayant causé de nombreuses victimes ou des évolutions comme un changement dans le régime alimentaire des animaux (le début de la prédation sur les moutons après une période initiale de consommation privilégiée de mouflons) interviennent sur la carrière politique des animaux.

L'attention à la trajectoire biologique des loups nous a en outre amenés à nous intéresser à des acteurs dont le rôle s'est avéré essentiel dans la carrière politique et auxquels notre analyse a consacré beaucoup de temps : les scientifiques.

II. La longue constitution d'une science des loups

La métamorphose de la bête fauve en emblème de la protection de la nature doit beaucoup au travail de biologistes, qui ont exploré de nouvelles manières de « faire histoire » (Despret) avec les loups. Pour retracer cette trajectoire, il nous a fallu remonter longtemps avant le retour des loups en France et partir bien loin du lieu où il se déroule. C'est aux États-Unis, en effet, qu'une science des loups naît avant de gagner l'Europe. Nous avons distingué deux étapes dans cette période américaine. Dans la première, qui va des années 1920 aux années 1950, des biologistes entreprennent d'effectuer des études de terrain et produisent des récits entièrement nouveaux sur les prédateurs et leur comportement : le loup cesse d'être une bête fauve sanguinaire pour devenir un superprédateur garant de la bonne santé des troupeaux d'ongulés et de l'équilibre des milieux naturels. Dans la deuxième, qui couvre les décennies 1960 et 70, la production de connaissances sur les loups s'académise et s'internationalise ; elle gagne l'Europe et notamment l'Italie ; une communauté de lycologues engagés dans la conservation de l'espèce se constitue. Il faut cependant attendre le retour effectif de loups en France pour qu'émerge une lycologie française : des généticiens entreprennent d'identifier les loups à partir des traces d'ADN contenues dans les fèces et les poils qu'ils laissent sur le terrain. Contrairement aux chercheurs précédemment évoqués, eux prennent bien garde à se tenir à l'écart des controverses dans lesquelles sont mobilisés les résultats de leurs travaux et entendent participer à la seule production de connaissances. Plus récemment, des biomathématiciens ont élaboré des modèles qui permettent d'estimer les risques d'extinction de la population de loups en fonction de différents scénarios de gestion.

De notre analyse de la constitution progressive d'une science des loups, nous voudrions ici retenir trois points. Le premier concerne l'importance prise par les recherches scientifiques dans l'élaboration des mesures de gestion et d'une maîtrise pratique des loups, au-delà de leur rôle dans la production de connaissances académiques. Au fil des décennies, la lycologie a acquis une capacité croissante à « faire parler » ses objets et à influencer la maîtrise pratique des prédateurs. Le deuxième point porte sur la diversité interne à la science des loups : des

biologistes américains de la première moitié du vingtième siècle aux modélisateurs actuels, ce qui fait la culture épistémique des lycologues (leurs objectifs, leurs idéaux, leurs pratiques et instruments de recherche, etc.) a considérablement varié. Ce n'est pas seulement une question de génération : les généticiens et les modélisateurs qui, sensiblement au même moment, s'intéressent aux loups ont eux aussi des cultures épistémiques très contrastées et ne partagent pas le même engagement dans la conservation des prédateurs : comme toute science, la lycologie n'est pas monolithique mais plurielle. Troisièmement, si le travail des chercheurs contribue fortement à faire la carrière politique des loups, ces derniers contribuent fortement à faire la science. Lorsque les loups arrivent aux portes de la Cité, aucune science n'est toute prête à les étudier : des instruments, des hypothèses, des manières de faire science doivent être inventés par des chercheurs que les loups intéressent de plus en plus. C'est là un point commun à tous les plans que nous avons étudiés : pas plus que la science, le droit, les médias et l'État ne sont constitués *a priori* pour traiter la question de la prise en compte des loups et de leur entrée dans la Cité (Faut-il les laisser entrer ?) et des modalités de cette entrée (à quelles conditions et avec quel accompagnement ?).

Outre des acteurs majeurs de l'élaboration de mesures de gestion des loups, certains scientifiques ont été, avec et contre d'autres, des acteurs majeurs de la trajectoire médiatique des loups et de la constitution de publics concernés par la présence de ces animaux.

III. Les loups et leurs publics

Le constat est aujourd'hui facile à faire d'une polarisation des opinions relatives aux loups : certains interlocuteurs sont pour, d'autres contre. Il est tentant de croire qu'il en a toujours été ainsi. Ce n'est pourtant pas le cas. S'il existe à présent des publics lycophiles et des publics lycophobes, c'est que des acteurs se sont mobilisés pour en sensibiliser d'autres à leurs problèmes de loups et ont élaboré des techniques de publicisation et de médiatisation qu'ils ont progressivement perfectionnées.

Des scientifiques se sont d'abord fortement impliqués dans la constitution de publics favorables aux prédateurs et prêts à s'engager dans leur conservation. Eux-mêmes se sont attachés toujours davantage à leurs objets de recherche et, en même temps qu'ils ont produit des connaissances, ils se sont interrogés sur la « bonne manière » de sensibiliser le public à la cause des loups, d'amener des personnes physiquement éloignées à mieux les connaître et à les aimer. Un art scientifique du concernement a ainsi émergé, qui s'est progressivement affiné. Ces efforts ont fini par avoir des effets sur la trajectoire juridique des loups, avec l'apparition des premières mesures de protection dans les années 1970.

Les publics opposés à la présence des loups n'existaient pas plus d'emblée que les publics qui leur sont favorables. Il est à cet égard éloquent que l'annonce publique de la présence de loups dans le Mercantour, en avril 1993, n'ait pas déclenché de réactions d'opposition, contrairement à ce que craignaient les personnes informées. Là encore, les publics se sont constitués progressivement, à la suite d'un important travail de « scandalisation », mené par des professionnels de l'élevage confrontés à la présence des prédateurs dans le but de propager leur indignation.

IV. Les loups dans les rouages du droit

Au moment du retour des loups en France, beaucoup ont pensé leur statut juridique simple et assuré, puisqu'ils étaient inscrits à l'annexe des espèces strictement protégées de la convention de Berne, ratifiée par la France. La situation s'est par la suite révélée beaucoup plus complexe, avec la production par des élus des Alpes maritimes de textes antérieurs

continuant d'autoriser les maires à demander l'organisation de battues aux « bêtes fauves ». En quelque sorte, la trajectoire juridique des loups n'avait pas suivi le mouvement et le droit des loups était lui aussi à fabriquer. Notre enquête souligne que le combat juridique mené par les différentes parties n'était pas gagné d'avance : il leur a fallu livrer ce combat. Chacun s'est employé à produire des arguments et à déconstruire les arguments adverses.

Les conditions du retour des loups en France ont fait l'objet d'une attention toute particulière, opposant les tenants de la thèse du retour naturel aux tenants de la thèse de la réintroduction. Des enquêtes ont été menées sur la progression des loups en Italie, qui ont donné lieu à des cartes qui ont ensuite été minutieusement examinées et critiquées. L'audition parlementaire de 2003 sur les conditions du retour du loup en France et l'exercice du pastoralisme a fini d'épuiser, de part et d'autre, le travail scientifique et technique de construction de la preuve : les enquêtes effectuées montrent la persistance d'opinions favorables à la thèse de la réintroduction volontaire mais la controverse a perdu l'écho qu'elle avait eu jusque-là.

Au terme de cet important travail, qui a pris des années, le droit français a été « assaini » : les contradictions entre les différents codes (code de l'environnement d'une part, code rural et code des collectivités territoriales d'autre part) et entre le droit français et le droit européen ont été supprimées.

V. Le retour des loups en France comme « épreuve d'État »

À la fin des années 1990, la situation est particulièrement tendue. L'État, qui affiche depuis le départ sa volonté de protéger les loups et le pastoralisme, est accusé de schizophrénie. Il est interpellé de toutes parts, les mesures de protection des loups étant jugées inappliquées par les uns et les mesures de protection des moutons inapplicables par les autres. Le retour des loups est ainsi une « épreuve d'État ». Nous empruntons cette notion à D. Linhardt (2010) pour qui l'État, en tant qu'entité, n'est pas donné a priori : il se constitue et se transforme au travers de situations où sa réalité et son unité cessent d'apparaître comme évidentes et où les interrogations et les critiques qui le ciblent poussent à opérer des réagencements institutionnels visant à lui redonner une cohésion.

La cohésion étatique n'est pas mise en cause tant que les loups restent dans le Mercantour et que le parc national, en tant qu'établissement, prend en charge l'ensemble des volets de l'action administrative (constats d'attaques, procédures d'indemnisation, suivi scientifique). La situation se corse lorsque plusieurs services administratifs, à l'échelon décentralisé, et les deux ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, à l'échelon central, sont censés coopérer et que leurs positions sur la question des loups apparaissent divergentes, si ce n'est parfois contradictoire. Le ministère de l'agriculture reste longtemps en retrait, s'abstenant de contribuer aux dispositifs de financement des mesures de protection des troupeaux.

La reconquête de la cohésion étatique donne lieu à un travail spécifique, par lequel l'État tente de s'agencer de manière à pouvoir répondre à l'ensemble des appels qui lui sont adressés. Des comités regroupant des porte-parole de l'ensemble des acteurs concernés sont constitués. Surtout, quelques personnes entreprennent de rapprocher les deux ministères et d'instaurer entre eux une coopération technique routinière. L'établissement d'un dialogue permet un compromis : l'engagement (notamment financier) du ministère de l'agriculture est obtenu en échange de l'acceptation par le ministère chargé de l'environnement d'une possible régulation des populations de loups. Progressivement, l'État s'essaie à parler d'une seule voix, à reconstruire une cohésion mise à mal par le retour des prédateurs, en espérant que cette réarticulation des services de l'État facilite celle des publics antagonistes.

Une série d'instruments de maîtrise pratique des loups sont simultanément expérimentés. De 1993 à aujourd'hui, une série de plans d'action se succèdent, marqués par une implication croissante du ministère de l'agriculture et par une extension géographique des dispositifs (qui suit la progression des animaux). Envisagés dès le plan d'action 2000-2003, des tirs de prélèvement sélectif des loups sont opérés à partir de 2004, en petit nombre et dans des conditions très précises. Jusqu'à tout récemment, ces tirs ont visé des animaux ayant attaqué des troupeaux domestiques, au moment de l'acte de prédation : c'est le loup menaçant que l'on a cherché à atteindre. Bien qu'appartenant à une espèce strictement protégée, un petit nombre de loups peuvent désormais être légalement éliminés.

VI. La carrière politique des loups comme résultante de leurs trajectoires

Notre recherche a consisté à appréhender la mise en politique des loups (et des êtres de nature en général) comme la combinaison de leurs trajectoires dans différents mondes. Tel que nous l'entendons, il s'agit d'un processus qui inclut la prise de décision publique et l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments de l'action publique mais qui ne s'y réduit pas. Interviennent aussi la science, le droit, la gestion, les publics et, de manière essentielle, les loups eux-mêmes. Les trajectoires que nous avons cherché à retracer ont entre elles des relations complexes. En même temps qu'elles ont une dynamique propre, elles s'influencent en effet mutuellement sans qu'aucune ne parvienne à prendre l'ascendant et à instaurer, à elle seule, la carrière politique des loups : ni la science, ni le droit, ni la gestion, ni les loups, ni l'État, ni les médias ne déterminent ce qu'elle sera. Des moments de discordance existent entre ces trajectoires, générateurs de tensions et de tentatives de réajustement. La cohérence d'une politique des loups passe alors par la résolution de ces discordances et par l'alignement des trajectoires. Cet alignement est nécessairement provisoire : il dure jusqu'à ce que survienne, sur l'une des trajectoires, un événement qui vient le briser, amenant à remettre la politique sur le métier et à inventer, à force de tâtonnements et d'expérimentations, un nouveau mode d'articulation et d'alignement.

Considérer la carrière politique des loups comme la résultante de la combinaison de leurs différentes trajectoires revient à dire que la science, le droit, les publics, l'État n'existent pas en amont ou à côté de la politique mais contribuent à son élaboration. La mise en politique des loups fait donc intervenir une grande diversité d'acteurs, au-delà de ceux communément associés à la politique. En reconstituant la carrière politique des loups, nous avons rencontré, en plus des acteurs traditionnels de la conception, de la mise en œuvre ou de l'évaluation de l'action publique, des chercheurs, des juristes, des gestionnaires de la faune sauvage et des milieux naturels, des entrepreneurs de publics qui jouent un rôle essentiel dans la définition d'une politique des loups. C'est ainsi une extension du sens généralement accordé à la politique et une extension des acteurs pris en compte que nous proposons d'opérer. La contribution des différents acteurs à la politique des loups n'est pas prédéfinie ni figée : par exemple, les scientifiques produisent bien sûr des connaissances sur la nature mais ils peuvent aussi participer à l'élaboration du droit et à la constitution de publics. Tous n'ont cependant pas le même rôle à jouer dans la définition d'une politique cohérente. Les loups colonisant un ensemble de domaines, il existe à un moment donné des versions distinctes de ce qu'ils sont : des différences se créent entre les loups en chair et en os, les loups dans le droit, les loups dans la science, les loups dans la gestion quotidienne, etc.¹. En outre, les trajectoires que nous avons cherché à reconstituer et que nous avons esquissées dans ce rapport n'ont pas toutes commencé au même moment et se déroulent à des rythmes différents, si bien qu'il leur arrive

¹ Sur la pluralité des modes d'existence, cf. (Souriau, 2009) ; pour un exemple emprunté au domaine médical, cf. (Moser, 2008).

de ne pas être du tout en phase. Par moments, l'une d'elles avance rapidement tandis que les autres sont au ralenti ou au point mort. De cette pluralité des trajectoires et de leurs vitesses d'évolution résultent des discordances et des tensions. La cohérence de la politique des loups dépend alors de la capacité à tenir compte de leurs multiples versions, à prévenir les discordances et à les réduire lorsqu'elles sont survenues. Or il est impossible qu'elles ne surviennent pas, du fait notamment que l'on a par définition affaire à des êtres vivants, doués d'une capacité d'évolution et d'apprentissage. S'il est un acteur parmi d'autres de la mise en politique, l'État nous semble avoir un rôle particulièrement important à jouer dans le repérage et le traitement des discordances qui menacent la cohérence politique : en se réajustant dans les épreuves qu'il subit, il dispose d'un moyen de réarticuler et de réaligner les trajectoires qui ont divergé.

Cette conclusion que nous tirons de notre travail peut valoir pour des instances régionales ou départementales : dans ce cas aussi, élaborer une politique des loups (et de la nature de manière générale) suppose de tenir compte de l'ensemble des trajectoires des loups et de veiller à ce qu'elles ne deviennent pas impossibles à articuler et à aligner. Construire une politique suppose alors de suivre le travail des acteurs dans les différents mondes, de s'intéresser à la fois aux avancées des loups, de la science des loups, du droit des loups, des modes de gestion des loups, à l'évolution des publics, afin de pouvoir repérer et, si possible, résoudre les discordances qui apparaissent. Ce travail implique que des moyens lui soient consacrés.

De notre étude sur « les loups dans la Cité » peuvent également être tirés des enseignements généraux sur les politiques de la nature. Ces politiques ne se réduisent pas à un champ institutionnel particulier mais constituent un processus, complexe, polycentré et pour partie contingent. Ce processus implique le vivant lui-même et se déroule simultanément, mais à des rythmes différents, dans les domaines de la science, du droit, de l'administration, de la gestion pratique, de l'économie, de la morale et entre ces domaines. À un moment donné, des versions différentes de la nature et de ses composantes coexistent qui interfèrent entre elles et peuvent converger ou diverger au fil du temps. Le rôle de l'État nous paraît être de prendre en compte l'ensemble de ces versions, de les rendre présentes et de tenter de les articuler en repérant et en résolvant leurs discordances.

B. Des loups et des liens dans la production de la connaissance sociologique

Nous n'avons jamais envisagé d'étudier directement les loups. Mais le second objectif poursuivi dans ce projet était de tester une méthode d'enquête sociologique qui nous permette de proposer une approche de leur mise en politique où les loups seraient présents. Nous avons pensé que poursuivre les relations avec les enquêtés au-delà de la phase de constitution du matériau pourrait nous aider à ne pas les « oublier ». Nous attendions par ailleurs du prolongement des échanges avec nos interlocuteurs qu'il nous aide à garder une égale distance avec les publics dont nous avons évoqué la constitution : un double rappel à l'ordre (ne pas oublier les loups ; rester à équidistance de leurs partisans et de leurs opposants), voici donc ce que nous attendions d'une sociologie entre hommes et loups et entre amis et ennemis, que l'on peut de ce fait qualifier de « diplomatique ».

Nous avons d'abord mené une recherche bibliographique. Ce que nous avons trouvé dans la littérature sur les relations entre enquêteur et enquêtés n'était guère encourageant : l'enquêteur se voit fortement déconseillé de poursuivre le dialogue avec les enquêtés, sous peine de menacer la qualité de ses travaux et d'importuner ses interlocuteurs. En revanche, la sociologie des professions et la sociologie des sciences nous ont incités à tenter malgré tout l'expérience : elles soulignaient, en effet, l'apport des « profanes » dans la production des

connaissances, dans des domaines comme la médecine ou l'industrie chimique qui ne sont certainement pas plus difficiles d'accès que la sociologie.

Les expériences de prolongement des échanges avec les enquêtés menées pendant la durée du projet suggèrent que ces échanges peuvent, sous certaines conditions, contribuer à améliorer la qualité de la recherche. L'intervention de personnes directement concernées par les loups et qui en ont une expérience sensible a effectivement servi notre objectif de faire percevoir le rôle concret des loups dans l'élaboration de leur carrière politique. Solliciter une diversité d'enquêtés, ayant avec les loups des rapports différents, contribue bien aussi, comme nous l'espérons, à ne pas pencher d'un côté ou de l'autre, nos interlocuteurs étant particulièrement attentifs à l'impartialité de l'analyse. De plus, l'intervention des enquêtés avant la publication des travaux a permis de corriger des erreurs factuelles et d'interprétation et a apporté des compléments ou des nuances qui enrichissent l'analyse. Le bilan nous apparaît donc à ce stade plutôt positif. Il faut toutefois noter que ces échanges prennent du temps, aux enquêteurs comme aux enquêtés et que la démarche peut renforcer le risque de partialité qu'elle entendait réduire, si des liens privilégiés sont noués, avec certains enquêtés seulement, dans la phase d'analyse du matériau. Enfin, une telle démarche n'est certainement pas adaptée à toutes les recherches, en particulier à celles qui entendent révéler ce que les enquêtés cherchent à taire ou refusent de voir.

Références bibliographiques pour en savoir plus :

- Doré, A. (2010a). L'histoire dans les méandres des publics : quand les "méchants loups" resurgissent du passé. In J.-M. Moriceau et P. Madeline (Eds.), *Repenser le sauvage grâce au retour du loup. Les sciences humaines interpellées*. Caen: Presses universitaires de Caen pp. 75-89.
- Doré, A. (2010b). Promenade dans les mondes vécus. Les animaux peuvent-ils être des interlocuteurs de l'enquête socio-anthropologique ? *Sociétés*, 108 (2), 33-45.
- Doré, A. (à paraître). Le devenir politique des corps recomposés. La circulation des animaux dans l'espace public. *Sociologie et sociétés*, 42 (2).
- Mauz, I. (soumis). Une sociologie plus participative est-elle possible ? Comptes rendus d'une expérience grandeur nature.
-

RESUMES

Construction de l'action publique environnementale : le cas de la mise en gestion des populations de loups en France

Responsables scientifiques :

Antoine Doré (agent contractuel) et Isabelle Mauz (IPEF et chercheure)
CEMAGREF - UR DTGR ; Domaine Universitaire, 2 rue de la papeterie - B.P.76 ; 38402 St
Martin d'Hères Cedex ; Tel (+33) 04.76.76.27.39
antoine.dore@cemagref.fr ; isabelle.mauz@cemagref.fr

Organismes partenaires :

Unité SEED- FUL (Marc Mormont) ; IEP-CSO (Bruno Latour)

Résumé

Le retour des loups en France constitue une occasion privilégiée d'étudier comment se construisent les politiques de la nature. Dans ce projet, nous avons considéré que les loups ont une carrière politique, qui résulte de la combinaison des trajectoires qu'ils tracent dans différents mondes : le monde biologique, celui de la science, du droit, de la gestion, des médias et de l'État. Notre premier objectif était de retracer les trajectoires des loups dans ces différents mondes, en montrant que c'est le travail des acteurs qui fait avancer chacune d'elles. Nous avons ainsi montré que la science des loups, loin de préexister à leur arrivée, est inventée par des biologistes que les loups mettent au travail. Nous avons par ailleurs montré que les acteurs parviennent à intervenir sur d'autres trajectoires que celle qui les occupe principalement. Ainsi, pour poursuivre l'exemple précédent, des scientifiques se sont aussi impliqués dans la constitution de publics composés de personnes qui, bien qu'à distance des loups, s'intéressent à eux et se sentent responsables de leur sort.

Considérer la carrière politique des loups comme la résultante de la combinaison de leurs différentes trajectoires revient à dire que la science, le droit, les publics, l'économie, l'éthique, l'État n'existent pas en amont ou à côté de la politique mais contribuent à son élaboration. La mise en politique des loups fait donc intervenir une multiplicité d'acteurs, au-delà de ceux communément associés à la politique. En reconstituant la carrière politique des loups, nous avons rencontré, en plus des acteurs traditionnels de la conception, de la mise en œuvre ou de l'évaluation de l'action publique, des chercheurs, des juristes, des gestionnaires de la faune sauvage et des milieux naturels, des « entrepreneurs de publics », qui jouent un rôle essentiel dans la définition d'une politique des loups. C'est ainsi une extension du sens usuel de la politique et une extension des acteurs pris en compte que nous proposons d'opérer. La contribution des différents acteurs à la politique des loups n'est pas prédéfinie ni figée mais tous n'ont pas le même rôle à jouer dans la définition d'une politique cohérente. Des différences se créent progressivement entre les loups en chair et en os, les loups dans le droit, les loups dans la science, les loups dans la gestion pratique, etc., différences qui peuvent s'accroître ou se réduire au cours du temps. De la pluralité des trajectoires des loups et de leurs vitesses d'évolution résultent des discordances et des tensions. La cohérence de la politique des loups dépend alors de la capacité à tenir compte de leurs multiples versions, à prévenir les discordances et à les réduire lorsqu'elles sont survenues. L'État nous semble avoir ici un rôle particulièrement important à jouer : en se réagençant dans les épreuves qu'il subit, il dispose d'un moyen de réarticuler et de réaligner les trajectoires qui ont divergé.

Notre deuxième objectif était de tester une méthode d'enquête qui nous aide à ne pas oublier les loups dans notre présentation de leur carrière politique et à ne pas non plus rejoindre un des publics dont nous avons décrit la constitution. La méthode que nous avons expérimentée consiste à poursuivre les échanges avec une diversité d'enquêtés au-delà de la phase de constitution du matériau. À ce stade, nous ne portons pas de jugement définitif sur l'intérêt et les limites de cette méthode mais nous pensons qu'elle peut, sous certaines conditions, améliorer la qualité d'une recherche sur la contribution d'une diversité d'acteurs à la carrière politique des êtres de nature.

Mots clés :

Canis lupus ; pastoralisme ; controverse ; débat public ; multiplicité ontologique ; sociologie diplomatique ; co-construction de la connaissance ; mise en politique

Références bibliographiques pour en savoir plus :

- Doré, A. (2010a). L'histoire dans les méandres des publics : quand les "méchants loups" resurgissent du passé. In J.-M. Moriceau et P. Madeline (Eds.), *Repenser le sauvage grâce au retour du loup. Les sciences humaines interpellées*. Caen: Presses universitaires de Caen pp. 75-89.
- Doré, A. (2010b). Promenade dans les mondes vécus. Les animaux peuvent-ils être des interlocuteurs de l'enquête socio-anthropologique ? *Sociétés*, 108 (2), 33-45.
- Doré, A. (à paraître). Le devenir politique des corps recomposés. La circulation des animaux dans l'espace public. *Sociologie et sociétés*, 42 (2).
- Mauz, I. (soumis). Une sociologie plus participative est-elle possible ? Comptes rendus d'une expérience grandeur nature.

Constructing environmental public action: inventing the "politics of the wolf" in France

Abstract:

The wolves have been back in France since the early 1990s. This return offers a good opportunity to study the construction of the "politics of nature". In this project, we claim that wolves have a political career resulting from the combination of their trajectories in different worlds: the biological world, that of science, of law, of management, of the medias, of economics, of ethics and of the State. Our first aim was to reconstitute the trajectories of the wolves in some of these worlds and to show that each of these trajectories is set in motion by the actors' work. For instance, we showed that the science of wolves does not predate their arrival and that it is invented by biologists set to work by the wolves. Moreover, we showed that the actors succeed in influencing other trajectories than those occupying them mostly. To take the same example, some biologists have also been much involved in the constitution of publics that share their interest in the wolves and feel responsible for their fate, although they may be very remote.

Claiming that the political career of wolves results from the combination of their various trajectories amounts to saying that science, law, the publics, management, the State, etc. do not exist before or beside politics but contribute to its construction. An array of actors contributes to the politics of wolves, way beyond those generally associated to politics. While retracing the political career of wolves, we met not only the actors traditionally engaged in the design, implementation and assessment of environmental public action but also scientists, lawyers, journalists, wildlife managers, and the wolves themselves. We therefore suggest an extension of the common sense of politics and of the actors taken into account. However, all

these actors do not have the same part to play in the making of coherent politics. Different versions of the wolves coexist at a given moment. Moreover, the trajectories we sought to reconstitute have their own rhythm of evolution. This generates discrepancies and tensions. The coherence of politics of nature notably depends on the capacity to prevent these discrepancies and to reduce them once they have appeared. Discrepancies are indeed bound to appear, since politics of nature are dealing with living beings, endowed with a capacity to evolve and, concerning many of them and especially the wolves, to learn. The State is one actor among many but we think that it has a particularly important role to play in identifying and handling the discrepancies threatening political coherence: its capacity to restructure itself is a means to rearticulate and realign diverging trajectories.

Our second aim was to test a method of survey that would prevent us from forgetting the wolves in our presentation of their political career, and from joining one of the publics being constituted. The method we experimented consisted in maintaining the exchanges with a diversity of interviewees after the usual stage of collecting the material. At this stage, we can express no definitive judgment about the interest and limits of this method. Nevertheless, we feel that, under certain conditions, it can improve the quality of a research interested in the contribution of various actors to the political career of non human living beings.

Keywords:

Canis lupus, controversy; public debate; ontological multiplicity; coconstruction of knowledge; politics of nature

RAPPORT SCIENTIFIQUE

CONSTRUCTION DE L'ACTION PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE : LE CAS DE LA MISE EN GESTION DES POPULATIONS DE LOUPS

PROGRAMME DIVA2 « ACTION PUBLIQUE, AGRICULTURE & BIODIVERSITE »

Introduction

Les crises environnementales qui se sont succédé depuis la fin de la seconde guerre mondiale ont alimenté l'idée que nous vivons désormais dans une « société du risque » (Beck, 1992). Avec la montée des préoccupations relatives à l'érosion de la biodiversité (Takacs, 1996), nous craignons en particulier que nos activités ne modifient massivement, rapidement et durablement les conditions de vie des espèces, dont la nôtre. Dans ce contexte, « la politique » et « la nature » peuvent de moins en moins être appréhendées comme deux sphères indépendantes l'une de l'autre et l'élaboration de « politiques de la nature » (Latour, 1999) devient un enjeu prégnant. Ces politiques ont la particularité de ne pas viser d'abord des activités humaines mais des êtres vivants non humains dotés de dynamiques et de capacités propres. Comment tenir compte de ces êtres dans les processus de décision et d'action collective et dans les processus mêmes de construction des collectifs ?

Le retour de loups en France constitue une occasion privilégiée d'explorer ces questions, dans un cas complexe, qui mêle des problématiques de maintien de l'activité pastorale et de conservation de la nature. D'emblée ou presque, la découverte de la présence de loups sur le territoire national, au début des années 1990, a déclenché une série de controverses, dont beaucoup se sont nettement apaisées sans toutefois disparaître. Ces controverses se sont étendues à de multiples mondes de l'action (scientifique, médiatique, juridique, administratif, etc.). Le retour et l'extension spatiale des loups se sont par ailleurs accompagnés de la constitution de « camps », puis de publics, parfois géographiquement éloignés des régions récemment colonisées par les loups, qui, dans un premier temps, ont eu tendance à s'opposer frontalement. Par l'ampleur des effets qu'il a exercés dans la sphère publique et par le nombre et la diversité des acteurs qu'il a intéressés, le retour des loups constitue ainsi un cas exemplaire, offrant l'intérêt de rendre particulièrement visibles les phénomènes à l'œuvre dans les processus de construction des politiques de la nature : en quelque sorte, les loups exercent sur ces dernières un effet de loupe.

Nombre de recherches en sciences sociales se sont déjà intéressées à la gestion des populations de grands carnivores. Certaines d'entre elles ont insisté sur l'importance de l'imaginaire dans nos relations contemporaines à un animal comme le loup, avec lequel les hommes entretiennent des relations depuis des millénaires (cf. notamment Bobbé, 1996, 2004). D'autres ont proposé une analyse stratégique du système de gestion des prédateurs visant à éclairer les modifications qu'il faudrait lui apporter pour mieux remplir les objectifs de protection fixés et gagner en efficacité (Benhammou, 2003 ; Mermet et al, 2005). Elles cherchent à mettre en évidence les intérêts des différents acteurs impliqués dans ce système de gestion ainsi que les stratégies qu'ils adoptent pour les défendre. En réaction à ces travaux, des chercheurs ont développé une approche critique dénonçant une lecture trop « écocratique » et rappelant l'exigence d'une efficacité agro-économique face aux questions d'efficacité environnementale (Chabert, de Sainte-Marie et Vincent, 2004 ; Deverre, 1999 ; Meuret, Chabert et Deverre, 1997). Pour notre part, nous nous efforcerons d'étudier les ressorts pratiques de la mise en politique des loups, en retraçant la manière dont celle-ci s'est progressivement construite. Nous tenterons de mettre au jour les activités qui fabriquent concrètement les politiques des loups. Ce travail s'inscrit ainsi dans une sociologie pragmatique de l'action publique.

La recherche présentée poursuivait plus précisément deux objectifs. Le premier consistait à décrire et à analyser la mise en politique des loups dans la perspective indiquée précédemment, en éclairant le travail effectué par les différents acteurs aux prises avec les loups pour les faire entrer, ou pas, dans la Cité. Nous défendrons l'idée que les loups

effectuent une « carrière » politique et que cette carrière résulte de la combinaison de plusieurs trajectoires, qui se déroulent dans des mondes différents. Les loups ont d'abord une trajectoire biologique². Mais ils ont aussi une trajectoire scientifique, juridique, médiatique, administrative³. Chacune de ces trajectoires est marquée par des temporalités (date de démarrage, événements, rythmes d'évolution), des spatialités (principales scènes, extension géographique) et des matérialités (dispositifs techniques, instruments) qui lui sont propres. Par exemple, la naissance et la mort d'individus constituent des événements de la trajectoire biologique des loups ; la publication d'articles scientifiques et la mise au point de nouvelles méthodes de capture et de suivi, des événements de leur trajectoire scientifique ; l'adoption de textes réglementaires et les procès, des événements de leur trajectoire juridique, etc. Nous verrons que les trajectoires des loups interfèrent entre elles, bien qu'elles se développent dans des mondes différents. Mettre les loups en politique consiste alors à tenter d'articuler ces différentes trajectoires, en traduisant les événements et les évolutions qui se produisent dans l'une d'elles dans le langage des autres et en tentant de résoudre les discordances survenues. Dès lors, elle ne concerne pas les seuls acteurs de la décision publique mais l'ensemble de ceux qui interviennent dans les différents mondes et effectuent un travail de traduction, d'expérimentation et d'articulation. C'est d'abord ce travail des acteurs que nous avons cherché à mettre en évidence au travers de la description des différentes trajectoires des loups et des tentatives menées pour les articuler et les aligner. Le terme travail peut être entendu dans son acception physique, comme le produit d'une force par une distance. Les acteurs font avancer une trajectoire donnée en fournissant un travail, sans lequel la trajectoire cesse de progresser.

Le second objectif est d'ordre méthodologique : il s'agissait de réfléchir aux problèmes spécifiques que pose à des chercheurs en sciences sociales une étude de la construction des politiques de la nature. En quoi l'idée selon laquelle des êtres non humains, en l'occurrence des loups, peuvent être des acteurs ou du moins des partenaires du processus d'expérimentation et de solidification des politiques modifie-t-elle la manière de conduire la recherche ? Nous pensions qu'une des façons d'y parvenir consistait à impliquer nos interlocuteurs dans la construction de la connaissance sociologique, au-delà de la phase d'enquête qui clôt généralement l'horizon de l'échange entre enquêteurs et enquêtés. Nous souhaitons donc explorer cette possibilité, qui l'a rarement été en sciences sociales. Le temps disponible ne nous a pas permis de pousser aussi loin que nous l'avions initialement envisagé les expériences de discussion de nos résultats intermédiaires avec nos interlocuteurs. Nous avons en revanche effectué un état de l'art bibliographique qui nous a permis d'engager une réflexion sur la définition d'un cadre théorique et méthodologique visant à expérimenter la co-construction des connaissances en sciences humaines et sociales. Nous avons par ailleurs entrepris de discuter nos résultats intermédiaires dans le cadre d'autres recherches (également dans le domaine des politiques de la nature) et nous indiquerons ici les conclusions provisoires auxquelles nous sommes parvenus.

Matériel et méthode

La recherche que nous avons conduite repose sur plusieurs types de matériau complémentaires (cf. Tab. 1). Une trentaine d'entretiens semi-directifs ont été effectués,

² Ce terme doit être entendu au sens large. Il s'agit de prêter attention aux loups en tant qu'êtres vivants, dotés de besoins vitaux (biologie au sens étroit), qui établissent des relations avec d'autres êtres et avec des milieux (écologie) et qui adoptent un comportement qu'ils sont capables de faire évoluer (éthologie).

³ On peut penser à d'autres trajectoires (économique, morale), que nous n'avons pas abordées mais dont la contribution à la carrière politique des loups demanderait à être analysée.

complétés par des séances d'observation. Les entretiens ont plus particulièrement porté sur trois moments de la mise en gestion ou de publicisation des loups : l'élaboration d'un dispositif technico-administratif de constat des attaques de prédateurs sur les troupeaux domestiques, l'élaboration scientifico-juridique d'un protocole de tir d'individus d'une espèce « strictement protégée » et la controverse suscitée par la publication de l'ouvrage d'un historien sur les attaques de loups anthropophages dans le passé (Moriceau, 2007). À ces entretiens s'ajoutent ceux effectués par l'équipe depuis la fin des années 1990, qui éclairent d'autres épisodes de la carrière politique des loups. L'ensemble des entretiens ont été transcrits et analysés à l'aide du logiciel d'analyse qualitative MaxQDA.

Un important corpus d'archives documentaires a en outre été constitué. Il regroupe notamment des textes administratifs, des archives parlementaires, des articles scientifiques et techniques et des articles de presse. Leur analyse a été précieuse pour reconstituer différentes trajectoires des loups sur le temps long. Nous avons en effet jugé nécessaire, dans le cas notamment de la trajectoire scientifique des loups, de remonter bien avant le retour des loups en France. L'enquête a ainsi comporté une forte dimension socio-historique, inspirée notamment des travaux de N. Dodier sur l'épidémie de Sida (Dodier, 2003).

Tab. 1 : Inventaire des matériaux recueillis et analysés

	Matériaux	Commentaire
Base documentaire	Un peu plus de 4300 fichiers (revue de presse ; archives parlementaires ; JORF ; notes et rapports scientifiques et techniques ; blogs lycophiles et lycophobes ; etc.)	Cette base documentaire constitue un matériau prédominant de notre recherche sur la mise en politique des loups dont elle permet de faire l' « archéologie ».
Entretiens	31 entretiens semi-directifs auprès d'acteurs diversifiés (naturalistes, éleveurs, bergers, techniciens, scientifiques, fonctionnaires, etc.)	Ce projet de recherche bénéficie d'un certain nombre d'acquis de l'équipe, notamment de 62 entretiens semi-directifs conduits lors d'enquêtes menées précédemment ou en parallèle.
Observations	2 comités départementaux loups (Isère et Savoie) 2 séances de formation du « réseau grands prédateurs » 4 conférences-débats à propos de « l'Histoire du méchant loup » (Moriceau, 2007)	Ces observations ont notamment permis de recueillir des éléments sur les « prises » matérielles utilisées par les acteurs pour fonder leurs jugements et leurs décisions.

Pour retracer les différentes trajectoires des loups et, *in fine*, leur mise en politique, nous nous sommes particulièrement intéressés à deux figures de l'animal : celle des loups mangeurs de bétail, celle des loups protégés légalement abattus.

- **Les loups mangeurs de bétail** : l'élaboration de mesures d'indemnisation des attaques de loups sur les animaux domestiques a nécessité la production de connaissances sur les comportements d'attaque et l'identification de critères discriminants sur les animaux prédatés. Dans environ 50 % des cas, les constats d'attaques produits par des agents assermentés et instruits ensuite dans les DDAF ne permettent pas d'exclure ni de prouver la responsabilité du loup dans l'attaque, l'ensemble des constats pour lesquels cette responsabilité n'a pas été exclue donnant lieu à indemnisation. À travers cette enquête sur les constats d'attaques, c'est un mode de composition particulièrement important de la mise en politique des loups qui est décrit. En effet, le « loup menaçant » constitue un important facteur de dispute dans l'écologie du « fait du loup » depuis le retour de cet animal en France.

- ***Les loups protégés légalement abattus*** : les loups à l'état sauvage sont classés « espèce protégée » depuis 1993 en France en application de la convention de Berne (protection stricte) et de la Directive « Habitats » (protection prioritaire de l'espèce et de son habitat naturel pour assurer sa conservation). Cependant, ces textes réglementaires prévoient pour cette espèce la possibilité de prélèvements à condition que cela ne nuise pas à « l'état favorable de conservation de l'espèce » et qu'il n'existe pas d'autres solutions satisfaisantes pour prémunir les troupeaux de la prédation. Dans le courant des années 2000, la question des tirs létaux de loups a émergé en France. Un important travail d'encadrement législatif a alors été enclenché et mis en débat, qui a rendu particulièrement visibles les pratiques scientifiques et juridiques sur lesquelles il repose. En nous interrogeant sur les conditions d'émergence et de mise en œuvre d'un dispositif technique de prélèvement d'une espèce pourtant protégée, nous mettons en évidence ce qui s'opère autour de la transformation des modes de définition et de mise en œuvre des stratégies de contrôle et de conservation d'un animal sauvage protégé qui pose des problèmes (Mounet, 2007).

Concernant le deuxième objectif de notre projet (L'implication des enquêtés au-delà de la seule phase d'enquête favorise-t-elle la prise en compte des non-humains par la recherche sociologique ?), nous avons d'abord mené un travail bibliographique, de manière à recenser les recommandations formulées par les sociologues sur la manière d'interagir avec les enquêtés ainsi que les expériences de recherche plus participative qui ont été menées. Nous avons par ailleurs mené nos propres expériences. Nous avons présenté à Jean-Marc Moriceau nos analyses des débats autour de la publication de son ouvrage (Moriceau, 2007), qui a donné une consistance nouvelle à la question des loups « mangeurs d'hommes ». Nous avons également adressé aux personnes enquêtées dans le cadre d'autres recherches (en particulier celle menée par Coralie Mounet sur le programme proies-prédateurs en cours dans le parc national du Mercantour) nos résultats intermédiaires et nous avons analysé leurs réactions et leurs effets sur le compte rendu final des recherches.

Le premier objectif nous ayant occupés davantage que le second, une place plus importante sera consacrée dans ce rapport aux résultats le concernant.

A. Des loups dans la Cité : éléments d'une carrière politique

Lorsque les derniers loups sont abattus en France dans la première moitié du vingtième siècle, ils sont presque unanimement considérés comme des bêtes féroces qu'il faut éradiquer. Lorsque la présence de deux canidés est découverte en 1992 en zone centrale du parc national du Mercantour, les loups sont devenus l'archétype de l'« emblème intouchable ». Entre ces deux moments, que s'est-il passé ? Quel travail a été accompli et par qui ? Vingt ans après, la situation a encore changé puisque l'on peut désormais abattre des individus de cette espèce « strictement protégée », sous certaines conditions. À nouveau, comment ce passage a-t-il pu s'opérer ? Pour éclairer ces questions, nous allons retracer plusieurs trajectoires que les loups ont suivies, avant de nous intéresser à la façon dont ces trajectoires se sont combinées au fil du temps pour composer des politiques plus ou moins cohérentes. Dans l'espace imparti, il nous est impossible de retracer toute la carrière politique des loups : nous privilégierons certaines trajectoires (scientifique, juridique, médiatique, administrative) et certains moments de ces trajectoires. C'est donc seulement des éléments de la carrière politique qui seront exposés ici⁴. Le lecteur trouvera une présentation synthétique de la carrière politique des loups dans le tableau 2 annexé.

I. Des loups en quête de territoires

Étudier la trajectoire des loups et des populations qu'ils forment, en tant qu'êtres vivants, est affaire de biologistes. Cette trajectoire nous importe pourtant, à nous aussi. Il faut en effet rappeler, malgré le caractère d'évidence de cette affirmation, qu'il ne peut y avoir de politique des loups sans loups. Ce qu'ils font et ce qui leur arrive participent pleinement de leur carrière politique. Leurs manières de se déplacer et de partir en quête de nouveaux territoires, de se nourrir, de se reproduire, de communiquer entre eux ont profondément influencé leurs autres trajectoires. Les loups ont une façon à eux de concerner les scientifiques, les juristes, les services administratifs, les médias et de constituer des publics.

De cette trajectoire essentielle, qui a influencé toutes les autres et a été influencée par toutes les autres, nous ne percevons que de brefs instants, dont certains ont pris un relief particulier au cours des vingt années qui se sont écoulées depuis leur retour en France. On peut notamment citer, outre le moment de ce retour (la date de leur découverte officielle, novembre 1992, est généralement retenue), l'expansion des populations en dehors du parc national du Mercantour, la mise en évidence de traces de sang de loup empoisonné, des actes de prédation à l'origine de la mort d'un grand nombre de brebis, l'arrivée de loups dans le massif des Pyrénées, etc.

Le travail des scientifiques offre tout de même une vision moins discontinue de cette trajectoire. Il permet d'en reconstituer, au moins partiellement et de plus en plus finement, certains aspects, comme la colonisation de nouveaux territoires et l'évolution des effectifs des populations. Bien avant leur retour en France, les loups ont attiré des biologistes qui, à force d'observations, d'analyses et de modèles, ont de mieux en mieux réussi à les « faire parler ». C'est à la longue constitution d'une science des loups, d'une « lycologie », que nous allons à présent nous intéresser.

⁴ Pour des raisons de temps, nous avons fait le choix de ne pas étudier les trajectoires économiques et éthiques des loups, en dépit de leur importance.

II. La longue constitution d'une « science des loups »⁵

La trajectoire scientifique des loups est essentielle pour comprendre le mouvement de réhabilitation contemporaine de l'espèce : la métamorphose de la bête fauve en emblème de la protection de la nature doit beaucoup au travail de biologistes, qui ont exploré de nouvelles manières de « faire histoire » (Despret, 2002) avec les loups. Pour retracer cette trajectoire, il nous faut remonter longtemps avant le retour des loups en France et partir bien loin du lieu où il se déroule. C'est aux États-Unis, en effet, qu'une science des loups naît avant de gagner l'Europe. Nous distinguerons deux étapes dans cette période américaine. Dans la première, qui va des années 1920 aux années 1950, des biologistes entreprennent d'effectuer des études de terrain et produisent des récits entièrement nouveaux sur les prédateurs et leur comportement. Dans la deuxième, qui couvre les décennies 1960 et 70, la production de connaissances sur les loups s'académise et s'internationalise ; une communauté de lycologues engagés dans la conservation de l'espèce se constitue. Nous nous intéresserons ensuite au développement d'une lycologie française, à partir des années 1990. Nous verrons que la production de connaissances sur les loups repose sur des chercheurs dotés de cultures épistémiques (Knorr-Cetina, 1999) très différentes et dont les modes d'engagement dans la conservation des loups diffèrent tout autant.

1. Quelques biologistes à la rencontre des loups (1920-1950)

Dans les premières décennies du vingtième siècle, la situation des loups est extrêmement difficile, aux États-Unis comme presque partout ailleurs. Accusés de menacer les populations d'ongulés, ils sont féroceement combattus. L'observation de dégâts commis dans les forêts de réserves naturelles par les ongulés amène cependant certains, dont Aldo Leopold, à s'interroger sur le bien-fondé d'une politique d'extermination des prédateurs. Au tournant des années 1920 et 30, quelques biologistes commencent à s'intéresser de près à la prédation et aux relations proies-prédateurs. L'un d'eux part étudier des loups dans leurs milieux, en élève en semi-liberté pour mieux les observer, et revient avec la conviction que leur responsabilité dans la dépression des populations d'ongulés a été exagérée et que ce ne sont pas des « *bad fellows* » (Cité dans Meine, 1988 : 286). Les biologistes pensent même que les loups contribuent à l'élimination des ongulés malades ou en fin de vie et au maintien de la vivacité de leurs proies : forts de leurs observations de terrain, ils qualifient les loups de manière totalement inédite, comme des superprédateurs placés au sommet de la pyramide des êtres vivants et garants des équilibres naturels. Au cours de leurs séjours dans les territoires des loups, ces biologistes ne se contentent pas de produire des connaissances sur le comportement de prédation des loups. Ils observent que les loups leur rendent la curiosité qu'ils leur portent, apprennent à les comprendre, à négocier avec eux et à les aimer.

2. La constitution d'une communauté de recherche engagée (1960-)

Une nouvelle communauté de scientifiques intéressés par les loups se constitue dans les années 1960 et quelques biologistes nord-américains s'imposent comme les figures de proue de la recherche. Estimant que leurs aînés ont accumulé des anecdotes plutôt que mené des investigations sérieuses, ils s'emploient à objectiver et à standardiser les recherches. En rejoignant l'Isle Royale à la faveur de l'hiver, des loups leur offrent un véritable laboratoire de plein air. Le jeune David Mech, considéré par la suite comme un des meilleurs spécialistes

⁵ C'est par commodité que nous parlons ici d'une « science des loups » ou d'une « lycologie ». Le terme n'est pas employé par nos interlocuteurs et tous les chercheurs ayant contribué à la production de connaissances sur les loups ne se considèrent pas comme des spécialistes de l'espèce.

des loups, y fait sa thèse. Le premier grand symposium consacré à l'espèce est organisé en 1967 par l'*American Society of Zoologists*. Le loup est institué comme un objet d'étude à part entière ; les études se multiplient. Les biologistes acquièrent des dispositifs de suivi des animaux de plus en plus sophistiqués et commencent en particulier à recourir à des techniques de radiotélémétrie, qui s'imposent rapidement. Les techniques de capture et de suivi qu'ils mobilisent influencent fortement leurs rapports aux animaux (durée des contacts directs ; animal endormi ou éveillé, etc.), transformant l'expérience qu'ils font de la « personnalité » de ces derniers. Toutefois, la technicisation du rapport aux loups n'empêche nullement les biologistes de s'attacher à leurs objets de recherche, quoique d'une autre manière, plus complexe peut-être, que leurs aînés. Indissolublement lycologues et lycophiles, ils s'engagent dans la conservation de l'espèce tout autant que dans sa connaissance.

La science des loups nord-américaine s'exporte peu à peu en Europe, notamment en Italie, où un important programme de recherche et de conservation des prédateurs est lancé sous l'impulsion du WWF et sous la direction de Luigi Boitani. La recherche italienne puis plus largement européenne sur les loups se développe largement sur le modèle nord-américain, avec l'appui de David Mech qui offre à ses homologues européens du matériel (pièges, anesthésiants, émetteurs et récepteurs), son savoir et son savoir-faire.

Cependant, les recherches menées en Europe et notamment en Italie requièrent d'autres techniques de suivi et débouchent sur une complexification de l'image des prédateurs. Grâce à la radiotélémétrie, les biologistes découvrent que les loups, considérés aux États-Unis comme des animaux des grands espaces sauvages, circulent la nuit dans les villages ou à leurs alentours.

3. L'émergence de recherches françaises sur les loups

En dehors de F. de Beaufort, auteur d'une thèse sur l'écologie historique du loup (de Beaufort, 1988), il n'y a pas vraiment de biologistes spécialistes des loups en France au moment de leur retour sur le territoire national. Une science des loups émerge progressivement. Dès 1993, le ministère chargé de l'écologie lance un programme de suivi scientifique de l'espèce. Dans un premier temps conduit et financé par le Parc National du Mercantour, ce programme a notamment pour but de recueillir des indices de présence et d'établir une cartographie permanente des observations. Les loups n'étant plus seulement dans le Mercantour (1997), le suivi scientifique est confié à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). La production d'une estimation du nombre de loups intervient dans la définition de modalités de gestion compatibles avec le maintien d'un état favorable de conservation de l'espèce et devient un enjeu majeur. Soumis à des pressions venues de toutes parts, l'ONCFS adopte une posture de neutralité et s'emploie à développer des techniques d'objectivation et de quantification sans cesse plus robustes et difficiles à contester (Porter, 1995). Il établit des relations étroites avec différents laboratoires de recherche, aux cultures épistémiques et aux modes d'engagement dans la conservation nettement différents.

À partir de 1996, des méthodes d'identification non invasive des loups sont élaborées par des généticiens du Laboratoire d'écologie alpine (Leca), à Grenoble, qui s'appuient sur des recherches menées précédemment sur l'ours, autre animal difficile à capturer et que l'on cherche à identifier à travers ses traces (féces notamment et, dans une moindre mesure poils, urine, sang). Pour les généticiens, il s'agit d'un challenge scientifique, l'identification de la signature génétique des animaux demandant de résoudre un ensemble de problèmes (faible quantité et mauvaise qualité de l'ADN, possibilité de rater les allèles nécessaires à l'identification lors du pipetage ou, à l'inverse, de produire de faux allèles lors de l'amplification de l'ADN, etc.). À force de tâtonnements, ils parviennent à des méthodes de

plus en plus fiables (précautions pour éviter la contamination de l'ADN, reproduction des tests, etc.). Ils entendent travailler sur les loups comme sur n'importe laquelle des nombreuses espèces, animales et végétales, qui les occupent. Au demeurant, ils n'ont pas directement affaire à des loups mais à des échantillons, codés, que leur transmet l'ONCFS et dont ils ignorent jusqu'à la provenance géographique. Ils sont par ailleurs très attentifs à ne pas prendre position dans les controverses (sur le nombre de loups ou sur les conditions du retour des loups en France) dans lesquelles les résultats de leur travail sont mobilisés et s'abstiennent de se prononcer sur les mesures de gestion des populations. Contrairement aux biologistes précédemment évoqués, ils ne s'impliquent pas dans la conservation des loups et veulent contribuer uniquement à la connaissance.

La possibilité d'identifier les loups à partir de leur « signature génétique » permet de leur appliquer la méthode de capture-marquage-recapture et d'affiner les estimations des effectifs obtenues à partir du suivi hivernal des traces effectué par le réseau grands prédateurs. Des biomathématiciens se saisissent à leur tour de ces éléments ; leur culture épistémique est encore autre que celles des généticiens. Ils élaborent des modèles probabilistes d'évolution des populations en fonction des mesures de gestion envisagées et cherchent en particulier à estimer les risques d'extinction de l'espèce pour les différents scénarios. Les techniques qu'ils mobilisent les autorisent, par exemple, à dire si la mise en œuvre d'une mesure comme le zonage du territoire ou le prélèvement d'individus est compatible, ou pas, avec le maintien des populations dans un état de conservation favorable.

4. Les scientifiques et la gestion

L'examen de la littérature scientifique et technique internationale montre que la question de l'organisation spatiale de la coexistence entre les loups et les troupeaux domestiques s'impose bien avant le retour des loups en France comme une piste privilégiée de gestion des conflits liés à la présence de l'espèce dans les pays où une science des loups se fait jour. Dès la fin des années 1970, des chercheurs, notamment en Amérique du Nord et en Italie, s'engagent activement pour la conservation des loups en contribuant à leur inscription dans les listes d'espèces protégées et en encourageant la mise en place de plans d'action pour leur conservation. La production de connaissances systématiques sur la biologie et l'écologie des loups conduit alors à l'institutionnalisation progressive d'une ingénierie topographique de la conservation de l'espèce élaborée et promue au sein des instances décisionnelles par des experts internationaux. Le principe d'une gestion directe fondée sur un zonage est très vite retenu par les experts réunis au sein du Groupe Loup de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. Il est notamment défendu par David Mech dans un article influent paru en 1995 dans *Biological Conservation*, qui préconise d'exclure les loups des grandes régions d'élevage pour limiter les réactions d'opposition à leur présence. Un zonage à grande échelle a été expérimenté aux États-Unis tout au long du processus de recolonisation de l'espèce. Le projet de stratégie pour la conservation des loups élaboré en Italie au début des années 1980, qui prévoit un découpage du pays en trois types de zone, devient par la suite une référence dans la définition des plans de gestion au niveau européen. Au milieu des années 1990, des scientifiques s'impliquent de manière croissante dans la définition des politiques européennes de gestion des loups ; l'Initiative Grands Carnivores pour l'Europe (LCIE), lancée en 1995 et financée par le WWF, regroupe des experts de la plupart des pays européens. La LCIE devient très vite le partenaire scientifique et technique privilégié du Conseil de l'Europe pour les questions de conservation des grands carnivores. Le plan d'action pour la conservation du loup en Europe officiellement adossé à la Convention de Berne prévoit une planification spatiale du contrôle des loups, sans cependant avancer de traduction pratique du principe de zonage. Le plan d'action publié en France en juillet 2000 affiche lui aussi un principe de

zonage qui n'est finalement pas repris dans les protocoles annuels qui lui succèdent. Des critères de viabilité de l'espèce sont également très vite mis en avant par les experts de la LCIE, qui suggèrent en 2000 de ne mettre en place aucun territoire d'exclusion avant d'avoir atteint la population viable de 150 loups. L'approche en termes de viabilité des populations est confortée par les travaux des modélisateurs et c'est elle qui prédomine aujourd'hui.

De ce rapide survol de la constitution progressive d'une « science des loups », nous voudrions ici retenir trois points. Le premier concerne l'importance prise par les recherches scientifiques dans l'élaboration des mesures de gestion et d'une maîtrise pratique des loups, au-delà de leur rôle dans la production de connaissances académiques. Au fil des décennies, les chercheurs ont acquis une capacité croissante à « faire parler » leurs objets. Après avoir représenté (Latour, 1999) les quelques animaux qu'ils avaient pu observer dans l'Arctique, les scientifiques ont réussi à se donner des prises (Bessy et Chateauraynaud, 1995) pour parler de populations impossibles à saisir directement sur le terrain. Récemment, les modélisateurs ont acquis une certaine capacité à se prononcer sur les effets probables de différents scénarios de gestion sur la viabilité des populations. Le pouvoir des scientifiques d'influencer la maîtrise pratique des prédateurs s'est ainsi progressivement accru. Le deuxième point porte sur la diversité interne à la science des loups : des biologistes américains de la première moitié du vingtième siècle aux modélisateurs actuels, ce qui fait la culture épistémique des chercheurs qui se sont intéressés aux loups (leurs objectifs, leurs idéaux, leurs pratiques et instruments de recherche, etc.) a considérablement varié. Ce n'est pas seulement une question de génération : les généticiens et les modélisateurs qui, sensiblement au même moment, s'intéressent aux loups ont eux aussi des cultures épistémiques très contrastées et ne partagent pas le même engagement dans la conservation des prédateurs : comme toute science (Knorr-Cetina, 1999), la « lycologie » n'est pas monolithique mais plurielle. Troisièmement, si le travail des chercheurs contribue fortement à faire la carrière politique des loups, il faut remarquer que ces derniers contribuent fortement à faire la science. Lorsque les loups arrivent aux portes de la Cité, aucune science n'est toute prête à les étudier : des instruments, des hypothèses, des manières de faire science doivent être inventés par des chercheurs que les loups intéressent non pas d'emblée mais progressivement. C'est là un point commun à tous les mondes : pas plus que la science, le droit, les médias et l'État ne sont constitués *a priori* pour traiter la question de la prise en compte des loups et de leur entrée dans la Cité (Faut-il les laisser entrer ?) et des modalités de cette entrée (à quelles conditions et avec quel accompagnement ?).

Nous avons souligné l'importance du rôle des scientifiques dans l'élaboration de mesures de gestion des loups. Nous allons voir à présent que certains d'entre eux ont en outre été, avec et contre d'autres, des acteurs majeurs de la trajectoire médiatique des loups et de la constitution de publics concernés par la présence de ces animaux.

III. Les loups et leurs publics

Le constat est aujourd'hui facile à faire d'une polarisation des opinions relatives aux loups : même sans en avoir jamais vu ni habiter dans une région où ils se trouvent, certains interlocuteurs sont pour, d'autres contre. On peut ainsi distinguer des publics lycophiles et des publics lycophobes, dont il est tentant de croire qu'ils ont toujours existé. Nous montrerons que ce n'est pourtant pas le cas et nous nous intéresserons aux modalités de leur constitution. Si de tels publics existent à présent, c'est que des acteurs se sont mobilisés pour en sensibiliser d'autres à leurs problèmes de loups et ont élaboré des techniques de publicisation et de médiatisation qu'ils ont progressivement perfectionnées. Nous retrouverons ici certains des scientifiques évoqués précédemment, qui ont produit et diffusé la figure du loup menacé.

Mais nous rencontrerons aussi d'autres acteurs, porteurs de l'image opposée du loup menaçant.

1. Des biologistes impliqués dans la constitution de publics lycophiles

Les premiers biologistes américains à s'intéresser aux loups cherchent à modifier une opinion publique alors quasiment unanimement hostile aux prédateurs. En 1963, Farley Mowat, qui a participé dans sa jeunesse aux observations de loups dans le nord canadien, publie *Never Cry Wolf*, qui présente les loups comme des animaux sympathiques. L'ouvrage est vendu à plus d'un million d'exemplaires et amorce le processus de réhabilitation de l'espèce. Mais ses procédés de publicisation déplaisent fortement à la deuxième génération de biologistes, qui reprochent à l'auteur d'avoir masqué le caractère largement fictionnel du livre et de donner une image enjolivée et fautive des loups. Le recours à l'imagination est rejeté, quand bien même l'efficacité de la démarche de sensibilisation devrait y perdre, et la nécessité de respecter les données scientifiques soulignée. Outre des connaissances scientifiques, les biologistes produisent ainsi des normes sur la bonne manière de vulgariser les connaissances qu'ils produisent, recommandent certaines pratiques et en excluent d'autres. Ils réfléchissent à la meilleure manière de transformer les lecteurs, auditeurs et spectateurs en acteurs concernés par le sort des loups et prêts à s'engager pour l'améliorer, sans « tordre la réalité ». Ils s'appuient notamment sur l'intérêt qu'ils prêtent au public pour le côté spectaculaire des dispositifs de capture et de suivi. Ils consacrent par ailleurs une partie substantielle de leur temps à publier des comptes rendus vulgarisés de leurs recherches dans des ouvrages et des magazines à grande diffusion, comme *National Geographic*, à participer à des émissions de radio et de télévision, faisant partager, en plus de leurs connaissances, leur expérience personnelle d'une relation humaine avec les loups. Très tôt, la mise au point d'un ensemble de techniques de « concernement » du public constitue ainsi une préoccupation et une activité importantes de certains chercheurs. Leurs efforts en faveur de la réhabilitation des loups finissent d'ailleurs par aboutir : de nombreuses associations de soutien à l'espèce sont créées et, en 1973, les loups sont intégrés dans l'*Endangered Species Act*, voté en 1966. En 1973 toujours, un groupe loup est créé à l'UICN qui rassemble les principaux spécialistes de l'espèce. Il tient sa première conférence la même année à Stockholm et ratifie à cette occasion le premier « manifeste pour la conservation du loup ». Les biologistes américains ont réussi à internationaliser leur double implication dans le développement de la connaissance de l'espèce et dans sa protection. Dès la fin des années 1970, une loi est votée en Italie incluant le loup dans la liste des espèces strictement protégées du pays. Un pas supplémentaire est franchi en Europe avec l'inscription du loup à l'annexe II (liste des espèces de faune strictement protégées) de la convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, dite Convention de Berne (1979). La plupart des pays ayant des loups sur leur territoire au moment de ratifier la convention formulent cependant des réserves concernant cette espèce, si bien que les loups bénéficient d'une protection stricte essentiellement là où ils sont absents. L'inscription du loup dans la convention de Berne constitue ainsi un couronnement ambigu.

Rappelons que tous les scientifiques qui se sont intéressés aux loups ne se sont pas investis de la sorte dans la constitution de publics ; les généticiens du Leca, par exemple, sont restés à bonne distance de l'entreprise. S'engager comme chercheur dans la constitution de publics est un choix et un travail. Cependant, s'abstenir de publiciser peut aussi constituer un travail, comme nous allons le voir à propos de l'exemple de la non-diffusion de l'annonce de l'observation de deux canidés dans le parc national du Mercantour, en novembre 1992.

2. Un exemple de travail de non publicisation

La commission d'enquête parlementaire organisée en France en 2003 avait notamment pour objectif d'examiner les conditions du retour des loups en France. Au cours de cette enquête, les travailleurs de la mise en scène publique des loups ont dû faire face à des accusations d'« opacité organisée ». Une attention particulière a été prêtée à l'intervalle entre une observation de deux canidés ressemblant à des loups dans le Mercantour (novembre 1992) et l'annonce publique de la présence de l'espèce (avril 1993). Les entretiens menés auprès des acteurs impliqués et l'examen des auditions parlementaires permettent d'éclairer le travail de non-publicisation accompli entre ces deux moments.

Au cours d'une opération de comptage des chamois menés en compagnie de chasseurs, des gardes-moniteurs voient à la jumelle deux canidés, pensent aussitôt à des loups et se retiennent spontanément de parler, malgré l'envie qu'ils en ont. Il y a des raisons à cette règle du silence instaurée dans l'instant : plusieurs épisodes récents, dont le tir d'un loup à Fontan (Alpes-Maritimes) en décembre 1987, ont convaincu ces agents de la nécessité d'être prudents, y compris à l'égard de leur administration : divulguer la présence des deux animaux observés, à fortiori leur donner une trajectoire médiatique, risquait de signer leur arrêt de mort et la fin de la trajectoire biologique des loups en France. Dès cette époque en effet, ces agents, s'appuyant sur les informations transmises par les biologistes italiens, s'attendent à un retour des loups et sont de plus en plus attentifs à d'éventuels indices de présence. Ils choisissent d'informer quelques personnes de leur découverte qui font elles aussi preuve, dans un premier temps, d'une grande discrétion. Une sorte d'économie précautionneuse de l'information est adoptée qui traverse les différents niveaux de l'administration, selon des réseaux informels d'interconnaissance et de connivence (Gilbert, 2009 : 81).

Si les personnes informées refusent de répandre la nouvelle de la présence de loups dans le parc national, c'est aussi qu'elles veulent en être tout à fait certaines. Or, l'observation de deux canidés à la jumelle laisse planer un doute sur l'identité des animaux. Il s'agit donc de recueillir des éléments plus probants avant de délivrer l'information et un protocole scientifique est mis en place. Cependant, l'information est dévoilée à des journalistes de *Terre Sauvage*, dont la rédaction, pressée de publier un scoop, oblige l'administration à avancer la diffusion de l'information. Le travail de non publicisation est interrompu ; il ne s'agit plus de savoir comment taire l'information mais de savoir comment la diffuser.

Une célébration publique du retour des grands prédateurs suit la phase de confinement précédente. Un article est publié dans *Nice Matin* le 14 avril 1992 suivi, quelques jours plus tard, d'un numéro de *Terre Sauvage*, qui titre en Une : « *Bienvenue au loup. Il revient en France* ». Si les deux parutions participent à identifier (au sens de Gusfield, 1981) le retour des loups à un problème de protection et cherchent à orienter les conduites de leurs lecteurs, elles jouent sur des registres nettement différents. La première insiste sur le rôle du parc dans le retour des loups, considéré comme un signe de la qualité du travail accompli depuis la création du parc (1979), multiplie les signes d'autorité scientifique et administrative et cherche à désamorcer les craintes d'habitants supposés plutôt hostiles aux loups. La seconde inscrit l'histoire de la découverte de la présence des prédateurs dans un contexte national et entend plutôt faire partager aux lecteurs l'émotion et l'enthousiasme des auteurs de la « découverte » et du reportage. Présentée comme solide dans l'article de *Nice Matin*, la protection des loups apparaît plutôt comme fragile et à construire dans le reportage de *Terre Sauvage*, qui sonne comme un appel à la mobilisation d'une communauté qu'il s'agit, dans un premier temps, de constituer. Contrairement à ce qui était attendu et redouté, l'article de *Nice Matin* ne suscite aucune réaction particulière : il ne se passe rien, ce qui conforte l'idée d'une

absence préalable de publics. Loin d'exister d'emblée, ceux-ci se construisent progressivement et résultent d'un travail des acteurs.

3. L'émergence d'un camp lycophobe

Plutôt que de chercher les racines de la lycophobie dans l'existence de représentations sociales remontant aux affrontements immémoriaux entre les hommes et les prédateurs, nous nous sommes intéressés aux moyens concrets par lesquels des camps puis des publics lycophobes se sont formés. L'émergence de mouvements d'opposition à la présence des loups commence autour de 1995, avec les premières attaques sur les troupeaux domestiques (dans un premier temps, les loups du Mercantour ont surtout consommé des mouflons). Certains professionnels de l'élevage s'emploient à propager leur expérience de loups qui menacent les troupeaux, aboutissant à l'érosion progressive de leur statut d'« emblème intouchable ».

Le travail est d'abord opéré par des éleveurs et des bergers qui transforment un ensemble d'expériences fragmentées en une expérience collective des attaques et de leur menace. Les éleveurs discutent de leurs difficultés respectives, compilent des photographies de brebis blessées ou tuées par les loups, qu'ils montrent lors des visites et font circuler lors des réunions ; les cas s'agrègent et donnent lieu à un travail plus systématique de mise en forme et d'agencement d'où émerge une signification générale. Des réseaux de « concernement » se forment et s'étendent peu à peu, d'abord à l'échelle des massifs de montagne puis à celle de l'arc alpin et de l'Europe tout entière. En septembre 2001 se tient un premier grand rassemblement international sur la défense du pastoralisme contre les prédateurs ; les éleveurs français prennent conscience que leurs homologues des autres pays sont confrontés à des difficultés similaires aux leurs. Des réseaux élargis de solidarité prennent forme, concourant à ce que L. Thévenot (2001) appelle « l'agrandissement des liens de proximité ».

En même temps qu'elle favorise la construction de réseaux internationaux de solidarité, l'arrivée des loups éclaire crûment les dissensions des professionnels de l'élevage, en particulier à l'échelle locale, et le fait que leurs pratiques, leurs moyens, leurs intérêts et leurs problèmes diffèrent (par exemple entre éleveurs et bergers, entre « petits » et « gros » éleveurs ou entre éleveurs de plaine et éleveurs de montagne). Le « camp » lycophobe est traversé par d'importantes tensions, plus vives que dans le cas du « camp » lycophile.

En dépit de ces difficultés, ceux qui sont devenus des opposants à la présence des loups s'efforcent, par divers moyens (organisation de manifestations dans les grandes villes, par exemple à Nice le 29 septembre 1997 et à Lyon le 15 octobre 1998 ; prise de parole à la radio et dans la presse locale ; installation de pancartes sur les alpages, etc.), de faire partager leur vécu de la menace liée à la présence des loups et à constituer des publics lycophobes, unis par le sentiment du caractère insupportable de la violence faite aux brebis et aux éleveurs. Une association créée en 2004 à l'initiative de quelques chasseurs, *Le Grand Charnier*⁶, se spécialise dans la communication grand public, s'appuyant sur plusieurs médias (conférences, stands lors de nombreuses manifestations publiques, blog) pour rendre perceptibles par les habitants et les touristes la souffrance des proies et le désarroi et la lassitude des professionnels du pastoralisme confrontés aux prédateurs : à mesure qu'ils observent les effets des images et des textes sur les lecteurs et les auditeurs, les acteurs opposés aux loups affinent leurs procédés de « scandalisation ». Plusieurs élus des régions alpines deviennent également des relais importants de la propagation de l'indignation des professionnels de l'élevage, le long de réseaux de connivence qui, cette fois, tiennent à une même origine géographique et peinent à déborder les régions directement affectées par la présence des loups. C'est en

⁶ <http://legrandcharnier.blog.sfr.fr/>

particulier des députés des départements alpins qui demandent et conduisent la commission d'enquête parlementaire de 2003 sur « les conditions de la présence du loup en France et l'exercice du pastoralisme dans les zones de montagne », présidée par Christian Estrosi, alors député des Alpes Maritimes.

De même que les publics lycophiles et lycophobes ne précèdent pas le retour des loups, appartenir aux uns ou aux autres ne signifie pas constamment la même chose. Ainsi, dans un premier temps, être « pour les loups », c'est croire qu'il est techniquement possible de protéger totalement les troupeaux ovins contre les prédateurs et que les difficultés rencontrées tiennent essentiellement à des facteurs culturels et sociaux. Par la suite, le constat de l'impossibilité d'appliquer partout l'ensemble des mesures préconisées et de la capacité des loups à tirer parti des failles des systèmes de protection gagnant du terrain, les partisans des loups peuvent nuancer leurs propos. Les publics lycophobes, eux, se construisent d'abord dans le refus de l'injonction de protection, en vertu de l'idée selon laquelle « accepter les mesures de protection, c'est accepter le loup ». Puis, à mesure que la pression de prédation s'étend dans l'espace avec l'expansion des populations et s'accroît ponctuellement, un nombre grandissant d'éleveurs finissent par adopter des moyens de protection de leurs troupeaux et l'opposition aux loups cesse de passer par une opposition frontale aux mesures préconisées par l'État.

IV. Les loups dans les rouages du droit

D'emblée, les loups du Mercantour sont désignés publiquement comme devant être strictement protégés, en vertu de l'inscription de l'espèce à l'annexe II de la convention de Berne. Leur protection est présentée comme un fait acquis. La trajectoire juridique des loups présents sur le territoire hexagonal est pourtant marquée par un important travail de (re)définition, pendant les dix années qui suivent leur retour. Le droit français n'a en effet connu aucune évolution dans ce domaine depuis l'éradication de l'espèce au début du vingtième siècle : ni la disparition des animaux, ni les connaissances scientifiques acquises aux États-Unis et dans d'autres pays d'Europe, ni non plus la constitution de premiers publics lycophiles dans ces pays n'ont conduit à modifier le droit des loups. Ce sont les disputes suscitées par leur retour qui déclenchent le travail juridique. Il s'agit d'une part de mettre le droit en conformité avec les textes internationaux ratifiés par le gouvernement et, d'autre part, de résoudre les contradictions internes à un droit national qui prescrit la protection des loups en même temps qu'il continue d'autoriser voire de recommander leur destruction. Le retour des loups nécessite de relancer la « fabrique du droit » (Latour, 2002).

Un arrêté du 22 juillet 1993 ajoute le loup à la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national, tout en prévoyant des dérogations à cette protection. Tandis que des acteurs obtiennent la reconnaissance par le droit français de la figure d'un loup menacé, qu'il convient de protéger, d'autres s'efforcent de réactiver des dispositions plus anciennes, qui ont persisté et visent, au contraire, à se protéger d'un loup menaçant : le droit national dote les loups d'une double vie juridique qui, si elle rend compte d'une réalité effectivement complexe, n'en pose pas moins problème. En 1996, les conseils municipaux de plusieurs communes des Alpes se prévalent d'articles du code rural et du code des communes pour prendre des délibérations demandant à l'État de faire procéder, à court terme, à « l'enlèvement des loups du massif du Mercantour ». Rapidement déferées devant le tribunal administratif, ces délibérations donnent lieu à une véritable « affaire » (Boltanski et Claverie, 2007 ; Claverie, 1994 ; Gaïti, 2003). Un jugement a lieu le 23 décembre 1996, qui conclut à l'annulation des battues. Cette conclusion est le fruit d'un important travail d'administration de la preuve (Rosental, 2000) fourni par les différents protagonistes, dont le résultat était

incertain. Plusieurs acteurs se sont en particulier affrontés : la DDAF des Alpes Maritimes et la Direction de la Nature et des Paysages d'une part, la Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes d'autre part. Les premières ont défendu la thèse du retour spontané, en retraçant l'histoire de la colonisation naturelle du Mercantour depuis l'Italie voisine, à partir d'observations de biologistes et vétérinaires italiens sur la remontée des loups, d'analyses génétiques et de témoignages de spécialistes sur les capacités de migration des animaux. La deuxième a défendu la thèse des introductions clandestines, en produisant une « histoire secrète » du retour des loups à partir d'autres éléments (compte rendu de l'expertise du loup de Fontan, actes de colloques, procès-verbaux, etc.) et s'est employée à déconstruire les preuves avancées par ses adversaires. L'audition parlementaire de 2003 sur les conditions du retour du loup en France et l'exercice du pastoralisme finira d'épuiser, de part et d'autre, le travail scientifique et technique de construction de la preuve : les enquêtes effectuées montrent la persistance d'opinions favorables à la thèse de la réintroduction volontaire mais la controverse perd l'écho qu'elle avait eu jusque-là.

Le jugement dont font appel les communes devant la cour administrative d'appel de Marseille est confirmé le 28 décembre 1998. Les deux jugements diffèrent cependant par leur manière de considérer la question de l'origine des loups du Mercantour, mise en avant par les requérants : pour le tribunal de Nice, cette question est juridiquement insignifiante alors qu'elle est un facteur important de qualification juridique pour la cour administrative de Marseille, qui s'appuie sur les analyses génétiques de deux loups trouvés morts dans le Mercantour pour affirmer le retour naturel des animaux. Une nouvelle confirmation est apportée deux ans plus tard, sur d'autres fondements encore, par le Conseil d'État. À la suite de ces différents jugements, plusieurs acteurs appellent à un « assainissement » rapide du droit, visant à éliminer les dispositions permettant de poursuivre « la guerre contre les loups » (Bohbot, 1999 : 410).

Début 2001, la Commission européenne adresse à la France un avis motivé concernant la non-conformité de sa législation à la directive « habitat » pour la protection du loup. Deux décrets sont alors adoptés qui suppriment du droit français les anciennes dispositions permettant la destruction des loups. La transformation des textes de droit se caractérise notamment par une affirmation de la notion d'espèce et un recul progressif des modes de qualification des animaux traités en fonction de leur comportement vis-à-vis des activités humaines. Ainsi, les loups sont exclus des catégories des animaux nuisibles ou encore des bêtes fauves pouvant être détruites. Mal vécu par une partie des élus de la montagne, cet épisode majeur de la trajectoire juridique des loups reste relativement discret dans leur trajectoire médiatique. Il témoigne à la fois du rôle de différents acteurs, pour certains extérieurs au monde du droit, dans la construction de la trajectoire juridique des loups et du rôle de ces derniers dans la fabrique du droit et de sa cohérence.

V. Le retour des loups en France comme « épreuve d'État »

À la fin des années 1990, la situation est particulièrement tendue. Des actes de violence sont commis contre des biens et des personnes. En juin 1997, le directeur adjoint de la DDAF des Alpes maritimes est séquestré et giflé après une réunion de concertation. L'État, qui affiche depuis le départ sa volonté de protéger les prédateurs et leurs proies, est accusé de schizophrénie. Il est interpellé de toutes parts, les mesures de protection des loups étant jugées inappliquées par les uns et les mesures de protection des moutons inapplicables par les autres. Le retour des loups est ainsi une « épreuve d'État ». Nous empruntons cette notion à D. Linhardt (2010) pour qui l'État, en tant qu'entité, n'est pas donné *a priori* : il se constitue et se transforme au travers de situations où sa réalité et son unité cessent d'apparaître comme

évidentes et où les interrogations et les critiques qui le ciblent poussent à opérer des réajustements institutionnels visant à lui redonner une cohésion.

1. La reconquête d'une cohésion de l'État

L'épreuve d'État ne commence pas dès le retour des loups. Ce retour s'effectue dans le parc national du Mercantour qui commence par s'occuper de l'ensemble des volets de l'action administrative (constats d'attaques, procédures d'indemnisation, suivi scientifique). Cette situation essuie un certain nombre de critiques (exprimées par exemple dans le rapport Dobremez, en 1996) mais elle n'interroge pas l'unité de l'État. L'épreuve commence lorsque les loups sortent du parc et qu'il faut attribuer les différents volets de l'action administrative à des structures qui ne parlent pas d'une même voix, ni dans les services décentralisés ni au niveau de l'État central. Les positions du ministère chargé de l'environnement et du ministère de l'agriculture, en particulier, sont d'abord fortement divergentes. Bien que l'un et l'autre concernés par le double impératif de protection des loups et des moutons, les deux ministères restent longtemps cloisonnés. Le ministère de l'agriculture s'abstient dans un premier temps de contribuer aux dispositifs de financement des mesures de protection des troupeaux. Si certains ajustements s'opèrent tant bien que mal au niveau de l'administration déconcentrée, l'État central apparaît comme une entité fragmentée dont les exigences de totalité et de cohérence sont mises à l'épreuve par le retour des loups. L'impartialité de l'État et sa capacité à défendre l'intérêt général sont également mises en cause par des voix critiques qui dénoncent l'existence de proximités entre le monde associatif et certains responsables administratifs du ministère chargé de l'environnement. La capacité de l'organisation concrète de l'État à répondre aux exigences de cohérence et d'impartialité fait ainsi l'objet d'une attention critique singulière.

La reconquête de la cohésion étatique donne lieu à un travail spécifique, par lequel l'État tente de s'agencer de manière à pouvoir répondre à l'ensemble des appels qui lui sont adressés par les différents publics. En 1998, un « comité national de concertation sur le loup » est créé pour tenter d'apaiser les tensions. Il regroupe des représentants de la profession agricole, des associations de protection de la nature, de l'administration, des élus, et des organismes scientifiques et techniques concernés. Des comités de concertation départementaux sont également mis en place sous l'égide des préfets. Les premières réunions sont très difficiles et semblent plutôt aggraver la crise. Le gouvernement décide alors de mettre en place une mission interministérielle avec les ministères chargés de l'environnement et de l'agriculture ; en octobre 1998, Pierre Bracque, inspecteur général de l'agriculture, reçoit une lettre de mission cosignée par les deux ministres. Ce n'est qu'une étape dans la construction d'une cohésion de l'État, qui repose ensuite sur l'activité de quelques fonctionnaires et conseillers ministériels. Au début des années 2000, le ministère de l'agriculture recrute un chargé de mission exclusivement chargé du « dossier loup », qui s'attelle notamment à réarticuler l'État en initiant « *une collaboration technique routinière entre les deux ministères* ». Un compromis est passé : l'engagement (notamment financier) du ministère de l'Agriculture est obtenu en échange de l'acceptation par le ministère chargé de l'environnement d'une possible intervention sur les populations de loups. Financer la prise en compte de la présence des loups pour le ministère de l'Agriculture ; envisager d'intervenir sur une espèce strictement protégée pour le ministère chargé de l'environnement : de part et d'autre, la concession est importante. Progressivement, l'État s'essaie à parler d'une seule voix, à reconstruire une cohésion mise à mal par le retour des prédateurs, en espérant que cette réarticulation des services de l'État facilite celle des publics antagonistes.

2. L'expérimentation d'une série d'instruments de maîtrise pratique des loups

Le retour des loups est ainsi une épreuve d'État qui débouche sur de nouveaux agencements institutionnels. Des « instruments de l'action publique » (Lascoumes et le Galès, 2004) sont cependant élaborés sans attendre le terme de ce processus. La question de la prédation des troupeaux ovins par les loups est rapidement formulée en termes de problème qu'il convient de résoudre par la mise au point de solutions techniques et financières. Pour une bonne part, la trajectoire administrative des loups se construit autour de l'invention de ces solutions, dont on attend qu'elles règlent la majeure partie des difficultés. Elles visent notamment à obtenir l'adoption par les éleveurs de techniques pastorales adaptées à la présence de loups (chiens de protection, parcs de regroupement, recours à des aides bergers, dispositifs d'effarouchement, etc.), de manière à pouvoir répondre au double objectif de protection des loups et de protection des moutons. Leur évolution est marquée par une extension spatiale qui correspond à la progression des loups en direction du nord (et plus récemment de l'ouest) et par une implication croissante du ministère de l'agriculture (cf. *supra*).

Au programme initié par le ministère de l'environnement de 1993 à 1996 succèdent deux programmes Life-nature (1997-1999 et 2000-2003) puis la mesure « t » inscrite dans le Plan de développement rural national, cofinancé par l'union européenne et le ministère chargé de l'agriculture et, pour la période 2008-2013, le dispositif 323 C du plan de développement rural hexagonal (PDRH).

Le plan d'action 2000-2003 parvient à réunir les représentants des différentes parties prenantes et prend officiellement acte de leurs doléances et de leurs propositions. Mais il ne suffit pas à faire émerger les conditions de possibilité d'une meilleure articulation entre les acteurs. Les mesures entérinées par le plan sont en effet accueillies avec beaucoup de scepticisme, voire de colère. Certains s'offusquent de la disparition programmée des loups en France quand d'autres se déclarent scandalisés par les multiples conditions à satisfaire pour qu'une opération de prélèvement puisse être décidée. En dehors d'une seule tentative ratée dans les Alpes maritimes, aucune action de tir de loup n'est finalement réalisée pendant la durée de validité du plan, bien que les seuils de déclenchement soient à plusieurs reprises dépassés.

Deux premiers loups sont tués au cours de l'automne 2004 par des agents de l'ONCFS. Un quota d'animaux pouvant être abattus est ensuite fixé chaque année, qui tient notamment compte des résultats scientifiques (évolution de l'estimation du nombre d'individus et de l'aire de répartition de l'espèce). Bien qu'appartenant à une espèce strictement protégée, un petit nombre de loups sont désormais légalement éliminés. Le quota varie un peu selon les années mais, jusqu'à tout récemment, un principe demeure : les tirs doivent uniquement viser des individus qui attaquent des troupeaux domestiques, au moment de l'acte de prédation. C'est bien la figure du loup menaçant que l'on cherche à atteindre.

VI. La carrière politique des loups comme combinaison de leurs trajectoires

Les loups ne colonisent pas seulement des milieux naturels. Ils colonisent aussi la science, le droit, les médias, l'État, nouant avec les acteurs qu'ils y rencontrent des relations qui transforment leurs histoires respectives. Ce qui précède avait pour but de présenter certains épisodes et évolutions des trajectoires que les loups ont dessinées dans ces différents mondes. Notre recherche a consisté à appréhender la mise en politique des loups (et des êtres de nature en général) comme la combinaison de leurs trajectoires dans ces différents mondes. Tel que nous l'entendons, il s'agit d'un processus qui inclut la prise de décision publique et

l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments de l'action publique mais qui ne s'y réduit pas. Interviennent aussi la science, le droit, les publics, l'économie, la morale et, de manière essentielle, les loups eux-mêmes. En nous appuyant sur ce qui précède, nous voudrions, dans cette dernière section, souligner la complexité des rapports entre les trajectoires que nous avons esquissées. En même temps qu'elles ont une dynamique propre, elles s'influencent en effet mutuellement sans qu'aucune ne parvienne à prendre l'ascendant et à instaurer, à elle seule, la carrière politique des loups : ni la science, ni le droit, ni les loups, ni l'économie, ni la morale, ni l'État, ni les médias ne déterminent ce qu'elle sera. Des moments de discordance existent entre ces trajectoires, générateurs de tensions et de tentatives de réajustement. La cohérence d'une politique des loups passe alors par la résolution de ces discordances et par l'alignement⁷ des trajectoires. Cet alignement est nécessairement provisoire : il dure jusqu'à ce que survienne, sur l'une des trajectoires, un événement qui vient le briser, amenant à remettre la politique sur le métier et à inventer, à force de tâtonnements et d'expérimentations, un nouveau mode d'articulation et d'alignement. Si tous les acteurs peuvent contribuer à l'émergence d'une politique cohérente, c'est en particulier à l'État qu'incombe le rôle de résoudre les discordances de manière à ce que, à un moment donné, les loups, leur science, leurs publics et les instruments de l'action publique soient sensiblement alignés.

1. In(ter)dépendances

Chacune des trajectoires a une dynamique propre. L'état actuel des populations de loups et leur évolution sont influencés par les événements survenus au cours de la trajectoire biologique des loups. De la même façon, les décisions juridiques sont constamment prises en référence à des décisions antérieures, qu'elles confirment ou infirment ; la production de connaissances scientifiques sur les loups est un processus cumulatif et l'État, s'il est capable de procéder à des réagencements institutionnels à l'occasion des épreuves qu'il traverse, ne peut faire abstraction des agencements précédents. Si ces trajectoires comportent des points de rupture et des bifurcations, elles n'en sont pas moins continues et ce qui advient sur l'une d'elles à un moment donné dépend en partie de ce qui est advenu avant. Elles disposent ainsi d'une certaine autonomie.

Ce qui précède montre toutefois que les différentes trajectoires des loups ne cessent d'influer les unes sur les autres. À de multiples reprises, nous avons mis au jour la volonté des acteurs d'infléchir la trajectoire des loups dans un autre monde que celui où eux-mêmes se situent : des biologistes ont cherché et réussi à modifier le droit des loups et ont largement contribué à leur maîtrise pratique ; les promoteurs des mesures de protection espèrent que les loups apprendront à se tenir à l'écart des troupeaux protégés ; les opposants aux loups qui abattent des animaux espèrent peut-être retirer un certain prestige d'un acte réputé difficile mais ils entendent aussi infléchir la trajectoire administrative et juridique des loups, etc.. L'ensemble des acteurs contribuent donc à la carrière politique des loups, qui résulte de la combinaison de leurs trajectoires.

2. Con/Dis-cordances

À certains moments, les situations des loups dans les différents mondes sont alignées. C'est le cas au tout début du vingtième siècle : les populations de loups sont très clairsemées et en diminution ; il n'existe pas vraiment de science des loups ; le droit fait de ces derniers des bêtes fauves à pourchasser et un système de primes a été mis en place pour récompenser les tueurs de loups. Une discordance apparaît lorsque des scientifiques se mettent à étudier les loups et à lancer un combat en faveur de leur réhabilitation. Comme le droit des loups ne

⁷ Nous empruntons la notion d'alignement à la sociologie des sciences. Cf. (Fujimura, 1987).

change pas simultanément, les discordances entre la trajectoire juridique et la trajectoire scientifique des animaux deviennent criantes : la loi autorise à éliminer des superprédateurs garants de la vitalité des troupeaux d'ongulés et de l'équilibre des milieux naturels. Le débat prend de l'ampleur au tournant des années 1930 et 40. Les biologistes concernés estiment que la politique d'extermination des loups est complètement dépassée et sa poursuite une aberration. Un programme de recherche est lancé qui vise à rassembler les preuves de l'action positive des loups sur les populations d'ongulés. Malgré leurs efforts, les biologistes peinent à convaincre. La trajectoire scientifique des loups a fait un grand pas mais leur trajectoire juridique est au point mort et leur trajectoire biologique va de mal en pis. La discordance n'a fait que s'accroître.

3. La cohérence politique comme résolution des discordances

La définition d'une politique cohérente dépend alors de la capacité à résoudre les discordances qui se font jour, en modifiant le cours d'une ou de plusieurs trajectoires c'est-à-dire en modifiant la vie des loups, ou leur droit, ou leur science, ou les instruments de l'action publique qui opèrent leur maîtrise pratique. Les différents acteurs sont susceptibles de contribuer à l'amointrissement voire à la résolution des discordances (ou au contraire à leur aggravation). On a vu, par exemple, que les publics évoluent, acceptant des mesures (la protection des troupeaux, le tir de loups sous certaines conditions) qu'ils avaient d'abord rejetées.

La perspective que nous avons adoptée tend à relativiser le rôle de l'État dans la mise en politique des loups. Tout au long de ce rapport, nous avons éclairé le travail fourni par d'autres acteurs pour faire progresser et articuler les différentes trajectoires des loups. De ce point de vue, l'État apparaît comme un acteur, parmi d'autres, des politiques de la nature. Toutefois, c'est d'abord à lui, selon nous, qu'incombe la tâche d'identifier les différentes versions des loups qui coexistent à un moment donné, de repérer les différences et les discordances qui se font jour et de tenter de dissiper ces discordances. Sa capacité à se réajuster, dont témoigne, par exemple, le rapprochement progressif entre les ministères chargés de l'écologie et de l'agriculture au cours des années 2000, est ici essentielle. Les épreuves traversées par l'État n'ont pas pour seul effet de lui redonner une cohérence contestée. Elles servent aussi à redonner une cohérence à une politique qui le dépasse mais qu'il incarne.

La perspective retenue nous amène par ailleurs à prendre de la distance par rapport à l'idée d'un « pilotage de la biodiversité » (Blandin, 2009). Si cette idée rend bien compte de l'existence d'une trajectoire que l'on fait avancer, elle n'exprime pas vraiment la pluralité des modes d'existence de chacune des composantes de la biodiversité et des trajectoires dessinées par ces composantes au fil du temps. Étant donné que ces trajectoires se déroulent dans des mondes et à des rythmes différents, l'enjeu n'est pas seulement de piloter la biodiversité mais aussi de maintenir ses trajectoires dans un état de relatif alignement et d'éviter que la science, le droit, les publics, les instruments de l'action publique et les agencements étatiques ne soient à des stades d'avancement trop différents pour permettre l'élaboration d'une politique cohérente. La métaphore de la navigation est peut-être plus appropriée que celle du pilotage. À l'image d'un bateau unique faisant cap vers son but, il convient peut-être de substituer celle d'une flotte dépareillée, dont les équipages travaillent pour avancer en devant tenir compte de ce qui arrive (ou pas) aux autres navires.

B. Des loups et des liens dans la production de la connaissance sociologique

Dans cette section du rapport, nous présenterons les résultats relatifs au second objectif poursuivi, d'ordre méthodologique. Il s'agissait de tester la possibilité et l'intérêt d'interagir avec les enquêtés au-delà de la phase d'enquête. Nous pensions que de telles interactions pourraient notamment contribuer à une meilleure intégration des loups à notre travail de sociologues. Nous tenions en effet à proposer une approche de la mise en politique des loups qui n'oublie pas les loups, sans vouloir ni pouvoir les étudier directement. Échanger régulièrement avec des interlocuteurs ayant une expérience concrète des animaux et fortement concernés par leur présence, discuter avec eux de nos analyses intermédiaires nous paraissait être une bonne manière d'être, en quelque sorte, rappelés à l'ordre si notre travail devenait trop « désincarné ». Nous souhaitions mener cette démarche avec des personnes ayant des loups des expériences très différentes, afin de ne pas nous laisser enrôlés par les « entrepreneurs de publics » et pencher du côté lycophile, ou lycophobe. Nous voulions en définitive éprouver l'intérêt d'une sociologie plus participative pour conduire une recherche doublement symétrique : symétrie entre les hommes et les loups ; symétrie dans la prise en compte des points de vue opposés. Par sa volonté d'aller des uns aux autres, une telle sociologie peut être qualifiée de diplomatique (Stengers, 2006).

Comme nous l'avons déjà indiqué, reconstituer les différentes trajectoires des loups et étudier la manière dont elles se sont combinées au cours de la carrière politique des loups a occupé l'essentiel du temps dont nous avons disposé dans le cadre de ce projet. Les résultats qui suivent s'appuient sur l'analyse bibliographique que nous avons conduite, sur des échanges répétés avec une des personnes enquêtées et sur des expériences menées au sein de l'équipe, plus conformes avec notre projet.

1. Restreindre les échanges à la phase d'enquête : une norme de la recherche sociologique

Nous avons commencé par examiner la littérature sociologique relative à la question des relations entre enquêteurs et enquêtés. Cette littérature est abondante et riche pour ce qui concerne l'enquête elle-même : nombre d'auteurs se sont interrogés sur la manière de se comporter avec leurs interlocuteurs, en fonction des sujets étudiés et des rapports entre enquêteurs et enquêtés (en termes de domination notamment). En revanche, elle ne dit pas grand-chose de leurs interactions une fois le matériau d'enquête recueilli. La quasi totalité des auteurs qui s'expriment sur ce point sont cependant unanimes à recommander l'interruption des échanges après l'entretien. Les guides méthodologiques destinés aux étudiants, en particulier, adoptent à ce sujet une position très claire, présentant l'implication de non-spécialistes comme une menace pour la qualité de la recherche : la phase d'analyse doit revenir uniquement au sociologue et l'enquêté ne serait d'ailleurs pas demandeur d'y participer (cf. par exemple Kaufmann, 1996). En associant les enquêtés à cette phase d'analyse, le sociologue ne serait pas loin d'enfreindre une règle de la méthode sociologique. Rares sont d'ailleurs les chercheurs qui s'y sont essayés et les éléments empiriques dont on dispose sont rares.

Pourtant, d'autres travaux sociologiques suggèrent l'intérêt de faire appel à des non-spécialistes dans la production des connaissances. Premièrement, la sociologie des professions a souligné l'existence d'un décalage entre le modèle théorique de la profession (comme détention de monopole d'un corps de connaissances, justifiant que les professionnels jouissent

d'une pleine autonomie à l'égard des personnes extérieures) et leurs pratiques réelles. L'existence d'un tel écart devrait, selon Becker (2006), inciter à se distancier d'un idéal souvent très éloigné de la réalité et à trouver un meilleur guide de la pratique professionnelle.

Deuxièmement, la sociologie des sciences et des techniques a mis en évidence l'intérêt que peut présenter l'implication des profanes dans des domaines au moins aussi spécialisés que la sociologie (médecine, industrie chimique) (e.g. Callon et Rabearisoa, 1999 ; Iles, 2004). Ces recherches nous ont donné à penser que la sociologie aussi pouvait gagner à tirer parti du savoir des profanes et que l'expérience valait du moins la peine d'être tentée.

2. Ouvrir l'atelier du sociologue, dans une certaine mesure

Pendant la durée du projet, l'équipe a mené plusieurs expériences d'interaction avec les enquêtés. Dans le cadre du projet lui-même, l'expérience d'interaction prolongée a surtout concerné Jean-Marc Moriceau. Dans une autre recherche portant sur les loups, une version non encore publiée du travail a été adressée à la totalité des enquêtés. Elle comprenait des extraits d'entretien que les intéressés ont pu compléter ou commenter. Ils ont pu également réagir à nos résultats intermédiaires et apporter une contribution à l'analyse. Leurs réactions ne diffèrent pas de celles que nous avons recueillies à l'occasion de recherches antérieures. Des quelques expériences de « sociologie participative » que nous avons menées, nous pouvons à ce stade dégager les éléments suivants :

- Les enquêtés apprécient dans l'ensemble de pouvoir suivre l'avancée des recherches et de pouvoir réagir avant la publication. Nous n'avons pas vérifié l'idée selon laquelle ils préféreraient ne plus entendre parler de l'enquête après avoir livré leur témoignage. Cependant, il est arrivé, rarement, que des personnes soient surprises d'être sollicitées et aient l'impression que nous cherchions à leur faire effectuer une part de notre travail.
- Les enquêtés accordent beaucoup d'attention à la forme des extraits d'entretien cités. Nous avons l'habitude de citer littéralement les propos des enquêtés, en maintenant les tournures propres à la langue orale, les hésitations, etc. À maintes reprises, nous avons constaté un rejet de cette pratique par les enquêtés, souvent perçue comme blessante, quand elle n'est pas considérée comme une volonté du chercheur d'humilier les enquêtés ou de se faire valoir.
- Concernant le contenu du texte, les enquêtés se déclarent généralement soucieux de ne pas empiéter sur les prérogatives du chercheur. Leurs suggestions de modification ne visent pas à remettre en cause l'orientation générale choisie. Elles apparaissent guidées par trois critères principaux, de pertinence, de vérité et de justice. Certains enquêtés réagissent sur la pertinence même du fait de produire des connaissances sur tel ou tel sujet (« *Les loups anthropophages, en Europe on n'en a rien à cirer. Et je pense que les dirigeants des éleveurs ont assimilé l'idée que la peur du loup ne ferait pas recette, que personne ne prendrait au sérieux quelque chose du genre "le loup montre les crocs" »*). Cela fait-il sens ?, cela est-il susceptible de faire une différence ? La question n'est pas ici de savoir si la connaissance produite est vraie ou fausse, juste ou injuste. Le critère de pertinence précède les deux questions de la vérité et de la justice car il caractérise le caractère engageant de la connaissance produite, c'est-à-dire sa capacité à affecter le destinataire : ce texte me concerne-t-il vraiment ? Concerne-t-il vraiment les différents êtres (humains et non-humains) dont il parle ? Intervient ensuite un critère de vérité : les enquêtés demandent des modifications sur des points de description factuels (« *p. 14 dernière ligne: les 5 siècles constituent les bornes extrêmes mais l'analyse sérielle s'appuie en fait sur la période 1570-1830 soit deux*

*siècles et demi (qui rassemblent 95 % des données retrouvées »). Si de tels points n'ont le plus souvent guère d'incidence sur l'argument sociologique et peuvent parfois apparaître comme des détails pour des lecteurs extérieurs au domaine de spécialité de l'acteur en question, ces « petites » corrections s'avèrent néanmoins salutaires. En effet, on constate que des erreurs factuelles sont susceptibles de jeter le discrédit sur l'ensemble d'un texte. Intervient enfin un critère de justice : quand la recherche concerne des sujets conflictuels, une part importante des commentaires portent sur le caractère équitable de la description des camps en présence ou sur la justesse de la description ([Extrait 1] « *J'ai lu votre texte avec beaucoup d'intérêt [...]* » ; [Extrait 2] « *Sur le fond vous voyez juste. Votre propos global me paraît plutôt honnête bien que l'on sente ici où là, au niveau de la forme, une attirance à peine voilée vers les thèses défendues par X. Peut-être pourriez-vous "lisser" un peu le propos ? Ce n'est pas votre approche sur le fond qui est en cause, mais le vocabulaire que vous utilisez qui est souvent très proche du vocabulaire utilisé par X.* »). Ici nos informateurs évaluent en quelque sorte la diplomatie interne aux textes et participent directement à l'analyse prospective des effets de la recherche sociologique.*

3. Discussion

Les quelques expériences que nous avons menées ne permettent pas de dégager des enseignements définitifs sur les conditions de possibilité d'une recherche sociologique qui accorderait aux enquêtés plus de place qu'aujourd'hui. On peut d'ailleurs supposer que l'intérêt d'impliquer les enquêtés au-delà de la phase d'enquête dépend des questions de recherche et du cadre théorique retenu. On voit mal, par exemple, comment une recherche focalisée sur les motivations cachées des enquêtées pourrait s'appuyer sur des dispositifs du genre de ceux que nous avons testés.

Nous pouvons néanmoins discuter la portée et les limites de nos expériences et nous interroger sur les possibilités d'une mise en œuvre à plus grande échelle. Le dispositif expérimenté nous semble répondre à trois enjeux de la sociologie contemporaine :

1. **La clarification déontologique de la conduite d'enquête :** À l'heure où les relations entre enquêteurs et enquêtés tendent à se judiciaireiser et où le travail d'enquête se complique en raison de nouvelles exigences morales ou juridiques liées au droit de la propriété intellectuelle et à la protection de la vie privée (Laurens & Neyrat, 2010) (avec notamment aux États-Unis la généralisation des autorisations écrites d'enregistrement des entretiens, des rémunérations des informateurs, etc.), les expérimentations permettant potentiellement de maintenir (ou de restaurer) les relations de confiance entre enquêteurs et enquêtés sont bienvenues. Une sociologie plus participative, telle que nous l'avons envisagée, semble pouvoir répondre (partiellement) à cet enjeu sans compromettre certaines pratiques d'enquêtes : elle tend en effet à mettre à distance la nécessité d'un contrat formel par l'instauration, en quelque sorte, d'un contrat de confiance.
2. **L'amélioration de la production de connaissances sociologiques :** la sociologie participative est avant tout une sociologie. En cela elle vise d'abord à proposer des descriptions précises des acteurs, de leurs problèmes, de leurs relations, etc. Alors que le dispositif, tel que nous l'avons présenté, répondait à des enjeux de diplomatie, nous avons constaté qu'il pouvait également permettre d'améliorer sensiblement la production de connaissances sociologiques en favorisant l'expression de la récalcitance des acteurs et en précisant ainsi notre compréhension des exigences qui les caractérisent. Quand un acteur explique par exemple que « *Ce n'est pas votre*

approche sur le fond qui est en cause, mais le vocabulaire que vous utilisez qui est souvent très proche du vocabulaire utilisé par X», il fournit une aide à la compréhension de la signification pratique d'un certain lexique et, par là-même, une invitation à affiner la lecture analytique de notre corpus.

3. **L'amélioration de la diffusion et du transfert des produits de la recherche dans le champ de l'action** : Cet enjeu est certainement le plus délicat à tester. Nous pensons que l'implication de nos interlocuteurs dans la conduite de l'enquête permet une meilleure mobilisation de la connaissance produite en favorisant une appropriation progressive des résultats par la sollicitation régulière de leur sens critique et de leur capacité réflexive. Mais cela reste à ce stade une hypothèse qui ne pourra être confirmée qu'avec le temps.

Si nous pensons utile de poursuivre les expériences engagées, plusieurs limites et plusieurs risques nous sont également apparus :

1. **La disponibilité de l'enquêteur** : la volonté d'impliquer les enquêtés dans la construction de la connaissance suppose des allers-retours et des échanges qui prennent du temps. Elle ajoute des étapes dans un processus de recherche déjà long, qu'il faut savoir clore.
2. **La disponibilité des interlocuteurs** : la démarche repose notamment sur la participation des personnes sollicitées qui doivent accepter de jouer le jeu et d'y consacrer un temps non négligeable.
3. **Les risques d'enrôlement de l'enquêteur** : en partie destinée à garder une égale distance entre les parties prenantes, la démarche comporte aussi des risques d'enrôlement. Des enquêtés peuvent saisir l'occasion qui leur est offerte d'intervenir sur la recherche avant sa publication pour influencer son orientation dans un sens qu'ils jugent favorable. Deux remèdes peuvent ici être apportés : maintenir un équilibre dans les échanges avec les différents acteurs ; consigner et conserver systématiquement les réactions recueillies de manière à pouvoir analyser leurs effets sur la recherche.

Principales conclusions du projet

Nous avons considéré que la carrière politique des loups pouvait être analysée comme la combinaison des trajectoires qu'ils poursuivent dans différents mondes, notamment ceux de la science, du droit, des publics et de l'État. Loin de progresser « toutes seules », ces trajectoires sont mues par un travail des acteurs : les loups effectuent un travail pour faire avancer leur trajectoire biologique c'est-à-dire former des meutes, se nourrir et coloniser de nouveaux territoires ; des chercheurs travaillent pour produire des connaissances sur les loups et faire avancer la trajectoire scientifique de ces derniers, etc. Le travail des acteurs est susceptible de produire des effets sur d'autres trajectoires que celle qui les occupe principalement. Par exemple, des biologistes se sont fortement impliqués dans la constitution de publics favorables aux loups, tandis que d'autres acteurs œuvraient à l'émergence de publics hostiles à la présence des prédateurs.

Une conclusion importante de notre démarche concerne l'absence a priori d'une science, d'un droit, d'un public et d'un État qui seraient déjà préparés à l'arrivée des loups ou à leur retour après une longue absence. Aucune science ni aucun droit des loups n'est prêt à les prendre en charge au moment où leur présence est découverte, de même qu'il n'existe pas de public prédisposé à prendre parti pour ou contre leur présence. La science des loups et la trajectoire scientifique des loups s'inventent dans un même mouvement, l'une par l'autre. Il en va de même pour le droit des loups et leur trajectoire juridique, pour les publics des loups et leur trajectoire médiatique, pour l'État et leur trajectoire administrative, etc.

Considérer la carrière politique des loups comme la résultante de la combinaison de leurs différentes trajectoires revient à dire que la science, le droit, la gestion, les publics, l'État n'existent pas en amont ou à côté de la politique mais contribuent à son élaboration. La mise en politique des loups fait donc intervenir une multiplicité d'acteurs, au-delà de ceux communément associés à la politique. En reconstituant la carrière politique des loups, nous avons rencontré, en plus des acteurs traditionnels de la conception, de la mise en œuvre ou de l'évaluation de l'action publique, des chercheurs, des juristes, des gestionnaires de la faune sauvage et des milieux naturels, des entrepreneurs de publics, qui jouent un rôle essentiel dans la définition d'une politique des loups. C'est ainsi une extension du sens généralement accordé à la politique et une extension des acteurs pris en compte que nous proposons d'opérer. La contribution des différents acteurs à la politique des loups n'est pas prédéfinie ni figée : par exemple, les scientifiques produisent bien sûr des connaissances sur la nature mais ils peuvent aussi participer à l'élaboration du droit et à la constitution de publics. Tous n'ont cependant pas le même rôle à jouer dans la définition d'une politique cohérente. Les loups colonisant un ensemble de domaines, il existe à un moment donné des versions distinctes de ce qu'ils sont : des différences se créent entre les loups en chair et en os, les loups dans le droit, les loups dans la science, les loups dans la gestion quotidienne, etc.⁸. En outre, les trajectoires que nous avons cherché à reconstituer et que nous avons esquissées dans ce rapport n'ont pas toutes commencé au même moment et se déroulent à des rythmes différents, si bien qu'il leur arrive d'être fortement déphasées. Par moments, l'une d'elles avance rapidement tandis que les autres sont au ralenti ou au point mort. De cette pluralité des trajectoires et de leurs vitesses d'évolution résultent des discordances et des tensions. La cohérence de la politique des loups dépend alors de la capacité à tenir compte des multiples versions des animaux, à prévenir les discordances et à les réduire lorsqu'elles sont survenues.

⁸ Sur la pluralité des modes d'existence, cf. (Souriau, 2009) ; pour un exemple emprunté au domaine médical, cf. (Moser, 2008).

Or il est impossible qu'elles ne surviennent pas, du fait notamment que l'on a par définition affaire à des êtres vivants, doués d'une capacité d'évolution et d'apprentissage. S'il est un acteur parmi d'autres de la mise en politique, l'État nous semble avoir un rôle particulièrement important à jouer dans le repérage et le traitement des discordances qui menacent la cohérence politique : en se réajustant dans les épreuves qu'il subit, il dispose d'un moyen de réarticuler et de réaligner les trajectoires qui ont divergé.

De ce travail sur « les loups dans la Cité » peuvent être tirés des enseignements généraux sur les politiques de la nature. Ces politiques ne se réduisent pas à un champ institutionnel particulier mais constituent un processus, complexe, polycentré et pour partie contingent. Ce processus implique le vivant lui-même et se déroule simultanément, mais à des rythmes différents, dans les domaines de la science, du droit, de l'administration, de la gestion pratique, de l'économie, de la morale et entre ces domaines. À un moment donné, des versions différentes de la nature et de ses composantes coexistent, qui interfèrent entre elles et peuvent converger ou diverger au fil du temps. Le rôle de l'État nous paraît être de prendre en compte l'ensemble de ces versions, de les rendre présentes et de tenter de les articuler en repérant et en résolvant leurs discordances.

Nous voudrions pour finir revenir sur la méthode d'enquête que nous avons commencé à expérimenter. Bien que conçue à des fins d'analyse et non d'aide à l'élaboration des politiques de la nature, elle nous paraît, à l'issue de ce travail, comporter des éléments pertinents pour ces dernières, telles que nous les concevons. La sociologie « diplomatique » que nous avons cherché à mettre en œuvre entend en effet 1) étendre la conception de la politique à des acteurs qui ne lui sont pas communément associés ; 2) identifier les différentes versions des êtres de nature qui coexistent à un moment donné et se succèdent dans le temps ; 3) pointer les différences et les discordances entre ces versions. Ces éléments sont cruciaux pour qu'une politique cohérente puisse être élaborée. En revanche, il n'est pas du ressort de la sociologie diplomatique de résoudre les discordances mises au jour : cette mission, à nouveau, incombe selon nous en grande partie à l'État. Mais elle peut aider les acteurs à se situer et à naviguer collectivement dans des imbroglios politiques étendus et multiformes. Cela suppose qu'ils soient prêts à retracer ce qui, pour eux, compte dans la carrière politique des êtres de nature, contribuant ainsi à dresser la carte des différentes trajectoires suivies par chacun de ces êtres.

BIBLIOGRAPHIE

- Beck, Ulrich (1992) *Risk society. Towards a new modernity*. London: Sage.
- Becker, H. S. (2006 [1970]). *Le travail sociologique. Méthode et substance*. Fribourg: Academic Press Fribourg.
- Benhammou, F. (2003). Les grands prédateurs contre l'environnement ? Faux enjeux pastoraux et débat sur l'aménagement des territoires de montagne. *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 48 (1-12).
- Bessy, Christian and Chateauraynaud, Francis (1995) *Experts et faussaires. Pour une sociologie de la perception*. Paris : Métailié.
- Blanchet, A. et Gotman, A. (2005). *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*. Paris : Armand Collin.
- Blandin, Patrick (2009) *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité?* Paris: Editions Quae.
- Bobbé, S. (1996). *Du floklure à la science. Analyse anthropologique de l'ours et du loup dans l'imaginaire occidental*. EHESS, Paris.

- Bobbé, S. (2004). Gestions faunistiques, cultures des sauvages et brouillage des catégories. *Communications*, 76, 203-220.
- Bohbot, C. (1999). Les battues administratives aux loups mises en échec par la convention de Berne. *Revue Juridique de l'Environnement*, 3, 391-415.
- Boltanski, L., Claverie, E., Offenstadt, N. et Van Damme, S. (Eds.). (2007). *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*. Paris : Stock.
- Chabert, J.-P., de Sainte-Marie, C. et Vincent, M. (2004). La régulation du Loup. 1990-2004. *Forêt Méditerranéenne*, XXV, n°2, 131-142.
- Claverie, E. (1994). Procès, affaire, cause. Voltaire et l'innovation critique. *Politix*, 7 (26), 76-85.
- de Beaufort, F. (1988). *Écologie historique du loup, Canis lupus L. 1758 en France*. Paris : Secrétariat de la flore et de la faune, Museum national d'histoire naturelle.
- de Sainte-Marie, C. et Chabert, J.-P. (2003). Les surprises sociales et techniques de l'écologisation de l'agriculture. In L. Auclair, C. Aspe et P. Baudot (Eds.), *Le retour des paysans ? À l'heure du développement durable*. Paris : SEH, IRD, Edisud pp. 175-198.
- Despret, V. (2002). *Quand le loup habitera avec l'agneau*. Paris : Les empêcheurs de penser en rond.
- Deverre, C. (1999). Le loup (le retour) et l'agneau (le départ ?). *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 36, 67-68.
- Dodier, Nicolas (2003) *Leçons politiques de l'épidémie de sida* (Paris: Editions de l'école des hautes études en sciences sociales).
- Doré, A. (2010a). L'histoire dans les méandres des publics : quand les "méchants loups" resurgissent du passé. In J.-M. Moriceau et P. Madeline (Eds.), *Repenser le sauvage grâce au retour du loup. Les sciences humaines interpellées*. Caen : Presses universitaires de Caen pp. 75-89.
- Doré, A. (2010b). Promenade dans les mondes vécus. Les animaux peuvent-ils être des interlocuteurs de l'enquête socio-anthropologique ? *Sociétés*, 108 (2), 33-45.
- Fujimura, Joan H. (1987) 'Constructing 'Do-Able' Problems in Cancer Research: Articulating Alignment', *Social studies of science* 17/2: 257-93.
- Gaïti, B. et Israël, L. (2003). Sur l'engagement du droit dans la construction des causes. *Politix*, 16 (62), 17-30.
- Gilbert, C. (2009). Définir et occulter. Lorsque la sécurité routière éclipse la santé publique. In C. Gilbert et E. Henry (Eds.), *Comment se contruisent les problèmes de santé publique*. Paris : La Découverte pp. 72-84.
- Gusfield, Joseph (2009 [1981]) *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant: la production d'un ordre symbolique*. Paris : Economica.
- Iles, A. (2004). Patching local and global knowledge together: citizens inside the US chemical industry. In S. Jasanoff et M. L. Martello (Eds.), *Earthly politics. Local and global in environmental governance*. Cambridge: The MIT Press pp. 285-308.
- Kaufmann, J.-C. (1996). *L'entretien compréhensif*. Paris : Armand Colin.
- Knorr-Cetina, Karin (1999) *Epistemic cultures. How the sciences make knowledge*. Harvard, Harvard University Press.
- Lascoumes, Pierre and Le Galès, Patrick (eds) (2004) *Gouverner par les instruments*. Paris : Presses de Science Po).
- Latour, Bruno (1999) *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie ?* (Paris : La Découverte).
- Latour, Bruno (2002) *La fabrique du droit. Ethnographie du Conseil d'État*. Paris : La Découverte.

- Laurens, S. et Neyrat, F. (Eds.). (2010). *Enquêter : de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*. Bellecombe-en-Bauges: Éditions du croquant.
- Linhardt, D. (2010). L'embaras de la sociologie avec l'État. Groupes sociaux et collectifs politiques au prisme de l'argument pluraliste. *Raisons pratiques*, 20, 295-330.
- Mauz, I. (2005). *Gens, cornes et crocs*. Paris : Cemagref Editions, CIRAD, Ifremer, INRA Editions.
- Meine, C. (1988). *Aldo Leopold, His Life and Work*. Madison: University of Wisconsin Press.
- Mermet, L., Billé, R., Leroy, M., Narcy, J.-B. et Poux, X. (2005). L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement. *Natures sciences sociétés*, 13, 127-137.
- Meuret, M., Chabert, J.-P. et Deverre, C. (1997, 1997). Entre brebis et loups... *Le Sadoscope, supplément au n°90*, 4.
- Morceau, J.-M. (2007). *Histoire du méchant loup. 3000 attaques sur l'homme en France (XVe-XXe siècle)*. Paris : Fayard.
- Moser, Ingunn (2008) 'Making Alzheimer's disease matter. Enacting, interfering and doing politics of nature', *Geoforum* 39/1: 98-110.
- Porter, Theodore M. (1995) *Trust in numbers. The pursuit of objectivity in science and public life*. Princeton: Princeton university press.
- Rabeharisoa, V. et Callon, M. (1999). *Le pouvoir des malades. L'Association française contre les myopathies et la Recherche*. Paris : Presses de l'Ecole des Mines.
- Souriau, Etienne (2009) *Les différents modes d'existence, suivi de De l'œuvre à faire. Présentation de Isabelle Stengers et Bruno Latour* (Paris : PUF).
- Stengers, I. (2006). *La vierge et le neutrino. Les scientifiques dans la tourmente*. Paris : Les Empêcheurs de penser en rond.
- Takacs, David (1996) *Ideas of biodiversity. Philosophies of paradise* (Baltimore: The Johns Hopkins University Press).
- Thévenot, L. (2001). S'associer pour composer une chose publique. In J.-N. Chopart et al. (Eds.), *Actions associatives, solidarités et territoires*. Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint Étienne pp. 267-274.

ANNEXE 1 : Publications

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES PARUES

- Doré, A. (2010). Le devenir politique des corps recomposés. La circulation des animaux dans l'espace public. *Sociologie et Société*, 42 (2), 181-204
- Doré, A. (2010). Promenade dans les mondes vécus. Les animaux peuvent-ils être des interlocuteurs de l'enquête socio-anthropologique ? *Sociétés*, 108 (2), 33-45.
- Doré, A. (2010). L'histoire dans les méandres des publics : quand les "méchants loups" resurgissent du passé. In J.-M. Moriceau et P. Madeline (Eds.), *Repenser le sauvage grâce au retour du loup. Les sciences humaines interpellées*. Caen: Presses universitaires de Caen pp. 75-89.
- Granjou, C. et Mauz, I. (2009). Quand l'identité de l'objet-frontière se construit chemin faisant. Le cas de l'estimation de l'effectif de la population de loups en France. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 3 (1), 29-49.
- Doré, A. (2009). Les loups dans l'espace public français : petite leçon de vivre ensemble...ou non. *Le Panoptique*, 44. <http://www.lepanoptique.com/sections/environnement/les-loups-dans-lespace-public-francais-petite-lecon-de-vivre-ensemble%E2%80%A6ou-non/>

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES A PARAÎTRE

- Mauz, I., Granjou, C., Doré, A. et Mounet, C. (à paraître). Comment gérer les animaux sauvages ? Les voies d'une exploration collective. *Pour la Science*
- Mauz, I. (soumis). Une sociologie plus participative est-elle possible ? Comptes rendus d'une expérience grandeur nature.

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES PREVUES

- Doré, A. (2011). Thèse de sociologie. ULG, Institut d'Études Politiques de Paris.